

2020

LUTTE ANTIFRAUDE



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE

GROUPE BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

2020

**RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA
LUTTE
ANTIFRAUDE**



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE 

Rapport d'activité 2020 sur la lutte antifraude du Groupe Banque européenne d'investissement

© Banque européenne d'investissement, 2022

98-100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg

+352 4379-1

info@eib.org

www.eib.org

twitter.com/eib

facebook.com/europeaninvestmentbank

youtube.com/eibtheeubank

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante :

publications@eib.org

Le présent rapport a été rédigé avec la participation active de nombreux collaborateurs du Groupe Banque européenne d'investissement. Nous leur adressons nos remerciements les plus chaleureux.

Les financements de la Banque européenne d'investissement (BEI) appuient la durabilité partout, y compris dans les océans, où la riche diversité des récifs coralliens est menacée par l'activité humaine et les changements climatiques. Ces récifs sont un écosystème essentiel. Environ 25 % de tous les poissons de l'océan en dépendent. Ils protègent les littoraux et constituent une source de revenus pour des millions de personnes. Pendant longtemps, leur détérioration a été ignorée. Ils symbolisent désormais l'évolution des mentalités nécessaire pour mettre un terme aux changements climatiques. C'est pourquoi ils trouvent pleinement leur place en couverture de nos principaux rapports cette année.

Crédits photo : BEI, Shutterstock, GettyImages. Tous droits réservés.

L'autorisation de reproduire ou d'utiliser ces prises de vues doit être sollicitée directement auprès du détenteur des droits d'auteur.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter les sites web www.eib.org et www.eif.org.

Vous pouvez également écrire à l'adresse : info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Imprimé sur du papier Munken Polar, bouffant 1.13, FSC® Mix blanc.

La BEI utilise du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), parce qu'il est fabriqué par des personnes qui aiment les arbres.

Le FSC soutient une gestion des forêts de la planète qui allie respect de l'environnement, utilité sociale et viabilité économique. Nous le savons tous : lire, c'est bon pour nous. C'est bon aussi pour la planète, mais pas sur n'importe quel papier.

Imprimé par : Imprimerie Centrale



TABLE DES MATIÈRES

4	AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT
5	AVANT-PROPOS DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
6	À PROPOS DE LA DIVISION ENQUÊTES SUR LES FRAUDES
10	FAITS MARQUANTS DE 2020
11	ENQUÊTER PENDANT UNE PANDÉMIE
13	ENQUÊTER SUR LES MANŒUVRES INTERDITES
13	COUP D'ŒIL SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX ENQUÊTES POUR 2020
14	ESCROQUERIES ET MÉCANISMES D'INVESTISSEMENT FRAUDULEUX
16	CYCLE DE VIE D'UNE ENQUÊTE
18	DONNÉES RELATIVES AUX ENQUÊTES POUR 2020
22	ÉTUDES DE CAS
26	DÉTECTION DE MANŒUVRES INTERDITES
27	LA MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE PRÉVENTIVE D'INTÉGRITÉ (API)
28	OUTIL DE CLASSEMENT DES RISQUES EN MATIÈRE DE FRAUDE ET D'INTÉGRITÉ
29	EXAMENS SUR DOSSIER
30	ANALYSES PRÉVENTIVES D'INTÉGRITÉ
32	DISSUASION ET RÉHABILITATION
32	MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION DE LA BEI
34	ACCORD AVEC JSC NENSKRA HYDRO ET HYUNDAI ENGINEERING & CONSTRUCTION CO. LTD
34	MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD AVEC VOLKSWAGEN AG
35	INITIATIVES STRATÉGIQUES
37	COOPÉRATION INTERNATIONALE
39	INITIATIVES DE SENSIBILISATION INTERNES
41	INITIATIVES DE SENSIBILISATION INTERNATIONALES
42	PERSPECTIVES – 2021
44	ACRONYMES ET SIGLES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT



Le Groupe BEI joue un rôle déterminant dans la réponse de l'Union européenne aux défis sanitaires et économiques posés par la pandémie de COVID-19 sur le continent et dans le monde entier. Si ces périodes de crise exigent des mesures extraordinaires et urgentes, notre tolérance zéro vis-à-vis de la fraude et de la corruption ne s'en trouve pas pour autant amoindrie. Nous devons veiller à ce que les ressources du Groupe BEI dégagées pour soutenir la sortie de crise parviennent à leurs destinataires et ne soient pas détournées par la fraude et la corruption. Cela ne veut pas dire que, dans les circonstances difficiles auxquelles l'Union européenne et le monde sont confrontés, nous refusons de prendre le moindre risque, mais plutôt que le Groupe BEI ne tolère aucune forme de fraude ou de corruption et prend les mesures appropriées pour enquêter et remédier à la situation, le cas échéant.

Comme le prévoit notre solide cadre stratégique, la lutte contre la fraude et la corruption exige une approche globale et l'ensemble du Groupe BEI partage les efforts et les responsabilités qui s'y rapportent. Si la prévention est l'un des principaux piliers de notre stratégie de lutte contre la fraude, le Groupe BEI peut aussi compter sur la division Enquêtes sur les fraudes de l'Inspection générale pour traiter efficacement les cas de fraude et de corruption, et y remédier lorsqu'ils se produisent.

Du fait de la pandémie de COVID-19, la division Enquêtes sur les fraudes de l'Inspection générale a dû redoubler d'efforts en 2020 pour permettre au Groupe BEI d'affronter la crise sans abaisser ses normes d'intégrité et son engagement. Elle a contribué à l'élaboration du cadre sur lequel s'appuie la réponse de la Banque, qui apporte une aide indispensable pour faire face aux urgences sanitaires immédiates et déployer des mesures visant à contenir les effets économiques de la crise. Les enquêteurs du Groupe BEI ont également fait preuve de souplesse en mettant en œuvre des plans d'enquête ingénieux adaptés à la pandémie.

Conscient des possibilités qu'offrent les technologies innovantes et les mégadonnées pour cerner les risques de fraude et de corruption, le Groupe BEI a continué de perfectionner son outil avancé de détection des fraudes en 2020. Si les enquêtes réactives restent une priorité, il est essentiel que nous investissions également dans la détection préventive. Le Groupe BEI est déjà à la pointe de ces efforts, qui revêtent une importance encore plus grande en temps de crise, lorsque la pression économique en arrive à justifier, aux yeux de certaines personnes ou entités, des comportements frauduleux.

Les efforts incessants des effectifs de l'ensemble du Groupe BEI et de la division Enquêtes sur les fraudes de l'Inspection générale sont déterminants pour garantir une utilisation rationnelle des fonds en vue d'une véritable reprise après la pandémie de COVID-19. Je tiens à remercier les membres du personnel du Groupe BEI d'être restés vigilants et d'avoir signalé les présomptions de manœuvres interdites. Je remercie aussi sincèrement l'équipe d'enquêteurs pour le travail qu'ils accomplissent sans relâche et l'engagement sans faille dont ils font preuve, sous la conduite de Jan Willem van der Kaaij, inspecteur général, et de Bernard O'Donnell, chef de la division Enquêtes sur les fraudes.

Werner Hoyer

AVANT-PROPOS DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL



La conscience du coût et de l'incidence globale de la corruption dans nos sociétés est devenue plus aiguë au cours de la dernière décennie. La fraude et la corruption ne sont pas des formes de criminalité anodines. Elles se traduisent notamment par des fonds publics détournés et de l'argent versé en pots-de-vin – ressources qui auraient pu être investies dans l'économie, utilisées pour créer des emplois, promouvoir l'égalité et améliorer la vie des gens dans le monde entier. Elles ont des répercussions sur la croissance économique, le développement et les droits humains. Elles augmentent les inégalités, la pauvreté et érodent le tissu social. La pertinence de ces considérations n'a jamais été aussi grande que dans la crise sanitaire et économique mondiale actuelle.

En tant qu'institution de financement à long terme de l'Union européenne, le Groupe BEI n'est pas à l'abri de la fraude et de la corruption. C'est pourquoi il dispose d'un service au sein de l'Inspection générale qui enquête, avec professionnalisme et objectivité, sur les manœuvres interdites. Ce service, la division Enquêtes sur les fraudes, contribue à la mission principale de l'Inspection générale, qui consiste à s'assurer que les ressources du Groupe BEI servent aux fins prévues et produisent les résultats escomptés. Cette fonction indépendante reflète le caractère public du Groupe BEI et son statut d'organe de l'UE, qui augmentent le besoin de responsabilité et de transparence.

En 2020, la division Enquêtes sur les fraudes de l'Inspection générale a reçu un nombre considérable d'allégations de manœuvres interdites émanant à la fois de membres du personnel du Groupe BEI et d'informateurs externes. Une section du présent rapport est expressément consacrée aux mécanismes d'investissement frauduleux qui utilisent abusivement le nom et les références du Groupe BEI, une tendance qui s'est fortement accentuée depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19. Le rapport donne en outre un aperçu statistique et des exemples précis d'enquêtes menées au cours de l'année 2020, ainsi que des études de cas issues d'analyses préventives d'intégrité. Les conclusions et les enseignements tirés de ces dossiers ont été transmis aux services et aux instances dirigeantes du Groupe BEI afin d'appuyer les processus décisionnels.

Les restrictions causées par la pandémie ont eu des conséquences directes sur le travail de la division Enquêtes sur les fraudes, qui s'est trouvée confrontée à des difficultés particulières en 2020. Les enquêteurs de la Banque ont dû trouver des moyens nouveaux et innovants pour enquêter, procéder à des contrôles et des entretiens, mais aussi se coordonner avec des partenaires comme l'Office européen de lutte antifraude et les autorités nationales. Il leur a fallu déployer des efforts supplémentaires pour organiser des missions d'enquête chaque fois que la priorité devait être donnée à la vérification de la réalité sur le terrain pour faire avancer leur enquête.

Malgré ces difficultés, la division Enquêtes sur les fraudes s'est acquittée de sa mission. Je remercie sincèrement l'équipe pour son travail acharné et sa persévérance et j'exprime ma gratitude à l'ensemble du personnel du Groupe BEI pour sa coopération continue.

Jan Willem van der Kaaij

À PROPOS DE LA DIVISION ENQUÊTES SUR LES FRAUDES

La division Enquêtes sur les fraudes de l'Inspection générale (IG/IN) dote le Groupe BEI des moyens d'enquêter avec professionnalisme et objectivité sur des allégations de manœuvres interdites concernant des activités financées par le Groupe BEI et (ou) des membres de ses instances dirigeantes ou de son personnel. Elle transmet aux services du Groupe BEI des faits pertinents et des recommandations pouvant servir de fondement à des décisions et des mesures de suivi adéquates.

Le Groupe BEI adopte une tolérance zéro à l'égard de toute forme de manœuvres interdites, notamment la fraude et la corruption, et s'engage à les combattre sans relâche dans le cadre de ses activités partout dans le monde. Un cadre politique et institutionnel, incluant la prévention, la détection, l'investigation et les mesures correctives, lui garantit une approche à 360 degrés pour lutter contre la fraude, la corruption et d'autres formes de manœuvres interdites.

La division Enquêtes sur les fraudes est l'unique service au sein du Groupe BEI mandaté pour mener l'ensemble des enquêtes portant sur toute violation alléguée des politiques antifraude approuvées par les Conseils d'administration de la BEI et du Fonds européen d'investissement (FEI). Telles qu'elles sont définies dans les politiques antifraude du Groupe BEI, les manœuvres interdites comprennent la fraude, la corruption, la collusion, la coercition, l'obstruction, le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux.

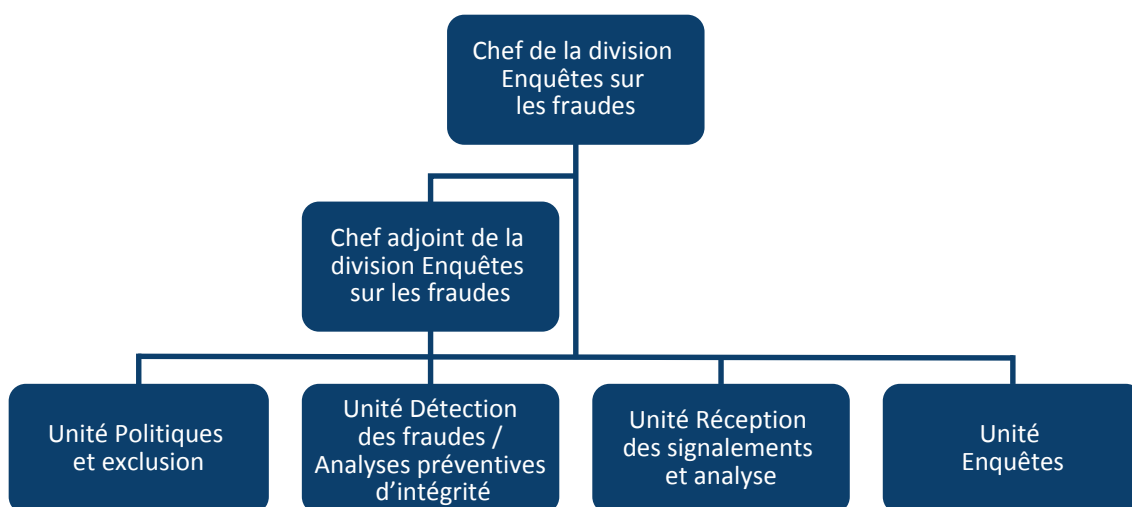
ACTIVITÉS



Il existe d'importantes synergies entre ces activités : les analyses préventives révèlent des signaux d'alerte pouvant constituer des indices de fraude susceptibles de déclencher des enquêtes ; les résultats des enquêtes et les recommandations qui en découlent peuvent mener à des modifications des politiques ; les enseignements tirés des analyses préventives et des enquêtes servent à sensibiliser le personnel aux risques de fraude et de corruption ; et toutes ces activités doivent pouvoir s'appuyer sur des informations et des analyses.

STRUCTURE DE LA DIVISION ENQUÊTES SUR LES FRAUDES

La division Enquêtes sur les fraudes compte quatre unités dont le personnel se compose de professionnels expérimentés et hautement qualifiés, disposant d'une expérience préalable comme agents des services répressifs, procureurs, responsables de l'intégrité et auditeurs.



L'unité **Politiques et exclusion** a été créée en 2020. Elle élabore et tient à jour le cadre de la politique antifraude du Groupe BEI, tout en veillant à sa mise en œuvre globale. Elle conseille les autres services du Groupe BEI au sujet de questions liées aux manœuvres interdites et coordonne les activités de sensibilisation à la fraude et à la corruption. Elle prépare également les procédures engagées au titre de la politique d'exclusion de la Banque en vue de leur soumission pour examen à l'Inspecteur général.

L'unité **Détection des fraudes / Analyses préventives d'intégrité** a été créée en 2019. Elle est chargée de repérer des risques de manœuvres interdites et d'autres vulnérabilités dans le cadre des projets et des opérations du Groupe BEI en s'appuyant sur des modèles systémiques axés sur des données, plutôt que sur des allégations en particulier.

L'unité **Réception des signalements et analyse** procède à une évaluation systématique de toutes les allégations transmises à IG/IN afin de déterminer si une enquête est appropriée. L'unité apporte aussi un appui technico-légal et analytique à l'équipe.

Les allégations qui appellent une enquête sont transmises à l'unité **Enquêtes** pour qu'elle prenne les mesures nécessaires, qui peuvent comporter des inspections « sur le terrain », la collecte d'éléments de preuves et des entretiens. En cas de nécessité, les enquêteurs d'IG/IN mènent ces enquêtes en étroite collaboration avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et les autorités nationales chargées des poursuites et des enquêtes. Les éléments recueillis au cours des enquêtes servent de base à l'adoption des mesures correctives nécessaires par chaque entité du Groupe BEI, à savoir notamment l'exclusion, le recouvrement de fonds ou d'autres recours contractuels et juridiques.

LE RÔLE D'IG/IN

PROTÉGER

les intérêts financiers du Groupe BEI et de l'Union européenne

PRÉVENIR

et détecter les manœuvres interdites portant atteinte aux activités du Groupe BEI, enquêter sur ce type de faits

SOUTENIR

les processus décisionnels du Groupe BEI en transmettant à ses services les conclusions et enseignements tirés

ASSURER LA LIAISON

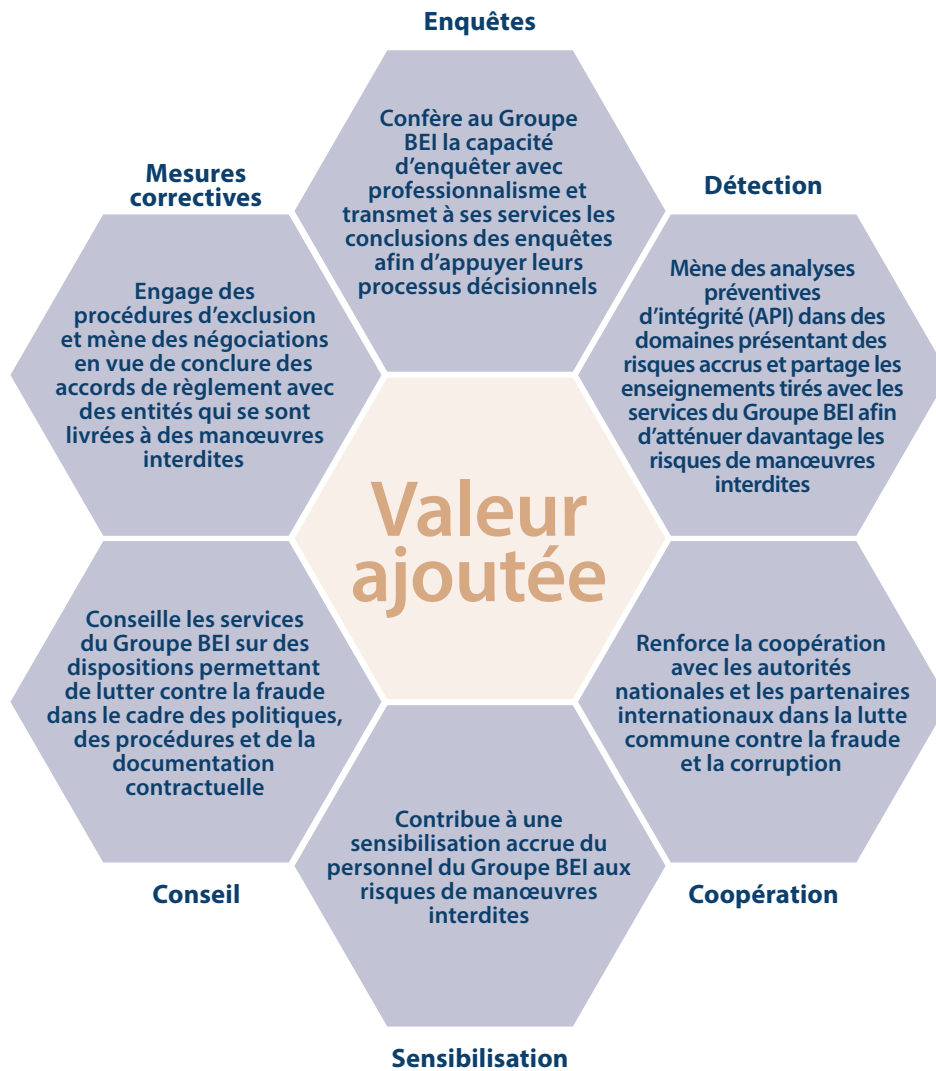
avec les parquets et autres autorités chargées des enquêtes et de la lutte contre la corruption au niveau national, ainsi qu'avec les services d'enquête européens et multilatéraux

POLITIQUES ET DOCUMENTS CLÉS

→ La **charte d'IG/IN** définit le champ d'action, l'autorité et les principes fondamentaux de la division.

→ La **politique antifraude de la BEI et celle du FEI** exposent les principes appliqués par le Groupe BEI en matière de prévention et de dissuasion des manœuvres interdites.

AVANTAGES D'UNE DIVISION INTERNE ET INDÉPENDANTE CHARGÉE DES ENQUÊTES



→ Les **procédures d'enquête du Groupe BEI** définissent la méthodologie et les procédures applicables à la conduite des enquêtes dans le cadre du mandat d'IG/IN.

→ La **politique d'exclusion de la BEI** énonce les règles et les procédures relatives à l'exclusion des entités et des personnes convaincues de manœuvres interdites.

FAITS MARQUANTS DE 2020

183

nouveaux signalements

Diminution de l'arriéré :

plus de dossiers clôturés (195) que d'enquêtes ouvertes (183) en 2020

Appui

à l'élaboration de la **réponse du Groupe BEI face à la pandémie de COVID-19**

52

recommandations et avis émis

Mise en place

d'un **nouveau système de suivi et de rapport sur les recommandations** et les avis

Développement

d'un **robot permettant de mesurer le risque de corruption dans la passation des marchés** pour les contreparties existantes ou potentielles

Négociation

d'un **accord de règlement** avec Hyundai E&C et JSC Nenskra Hydro dans le cadre du projet Nenskra en Géorgie

Nouveau

protocole d'accord entre la BEI et la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures sur la coopération en matière d'enquêtes

Publication

d'une **vidéo pour la Journée internationale de lutte contre la corruption**

ENQUÊTER PENDANT UNE PANDÉMIE

La division Enquêtes sur les fraudes et les services d'enquête partenaires au niveau national et international ont dû faire face à de nombreuses difficultés dans l'exercice de leur mandat pendant la pandémie de COVID-19. La crise a provoqué des incertitudes et des perturbations dans les activités des entreprises, augmentant le risque de fraude dans le monde entier et donnant aux fraudeurs la possibilité d'exploiter ces perturbations à leur avantage. De plus, de nombreuses ressources ont été mobilisées pour appuyer les entreprises, les mesures sanitaires et la croissance économique, et ces fonds constituaient une cible intéressante pour les manœuvres interdites.

DÉFIS

Les missions font partie des principaux outils dont disposent les enquêteurs dans l'exercice de leurs fonctions. Ces déplacements leur permettent de se rendre sur les lieux des projets et des opérations, de vérifier la réalité sur le terrain et d'inspecter tout ouvrage, structure, installation ou autre bien pertinent. L'accès aux locaux concernés permet de recueillir des éléments importants pour l'enquête. La crise liée à la pandémie de COVID-19, avec ses restrictions de déplacement, a eu des répercussions considérables sur la capacité de la division à effectuer des missions d'enquête au sein de l'Union européenne et en dehors. La plupart des missions prévues ont dû être reportées et de nouvelles missions n'ont pas pu être planifiées. Le temps est un facteur essentiel lors d'une enquête sur des présomptions de manœuvres interdites, car il existe un risque énorme de falsification, de destruction ou de perte des preuves.

Les entretiens avec les témoins et les personnes concernées sont essentiels pour la conduite d'une enquête. Les restrictions de déplacement et les règles imposées en matière de sécurité, de santé et de distanciation sociale ont rendu l'organisation de ces entretiens difficile. Tout au long de l'année 2020, la division Enquêtes sur les fraudes a modifié ses méthodes de travail, dans la mesure du possible, afin de pouvoir poursuivre ses travaux. Les entretiens avec les témoins et les intéressés, par exemple, ont été menés à distance. L'assistance des autorités locales a aussi été sollicitée pour la collecte d'informations et de preuves pertinentes.

Certaines missions urgentes et hautement prioritaires ont été menées physiquement par les enquêteurs, malgré d'importants problèmes occasionnés par les changements constants de la situation qui se répercutaient sur les possibilités de voyager, ainsi que sur les conditions d'entrée et les règles sanitaires dont étaient assortis les déplacements. Même quand ces missions d'enquête étaient soigneusement planifiées dans le respect de toutes les exigences applicables en matière de santé, de sécurité et de distanciation sociale, les enquêteurs se sont heurtés à des modifications ponctuelles des règles, comme les mesures de confinement et d'interdiction des rassemblements, qui empêchaient les agents de se réunir.

SOLUTIONS

Pour traverser la crise et remplir ses fonctions aussi efficacement que possible, la division Enquêtes sur les fraudes a dû adapter son travail aux nouvelles conditions, en choisissant les meilleures options pour chaque situation.

Durant toute cette période, elle a pleinement exploité la technologie et les plateformes de vidéoconférence pour travailler avec les parties prenantes internes et externes ; elle a organisé des réunions plus fréquentes pour assurer la coordination entre les membres de l'équipe ; elle a renforcé la communication avec ses homologues, comme les autorités nationales chargées de la lutte contre la fraude et la corruption et les services d'enquête internationaux ; elle a planifié ses missions avec soin en tenant compte des exigences sanitaires et des restrictions locales ; elle a fait appel à des consultants locaux pour les visites sur place ; et elle a adopté des solutions à distance pour procéder aux expertises technico-légales.



Réunion virtuelle de la division Enquêtes sur les fraudes pendant la pandémie de COVID-19

ENQUÊTER SUR LES MANŒUVRES INTERDITES

COUP D'ŒIL SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX ENQUÊTES POUR 2020

183 nouveaux signalements

195 dossiers clôturés

10 missions d'enquête

71 % des signalements émanent de membres du
personnel du Groupe BEI

94 défèrements externes ou internes résultant de
dossiers clôturés en 2020

21 suivis achevés

177 dossiers en cours à la fin de l'année

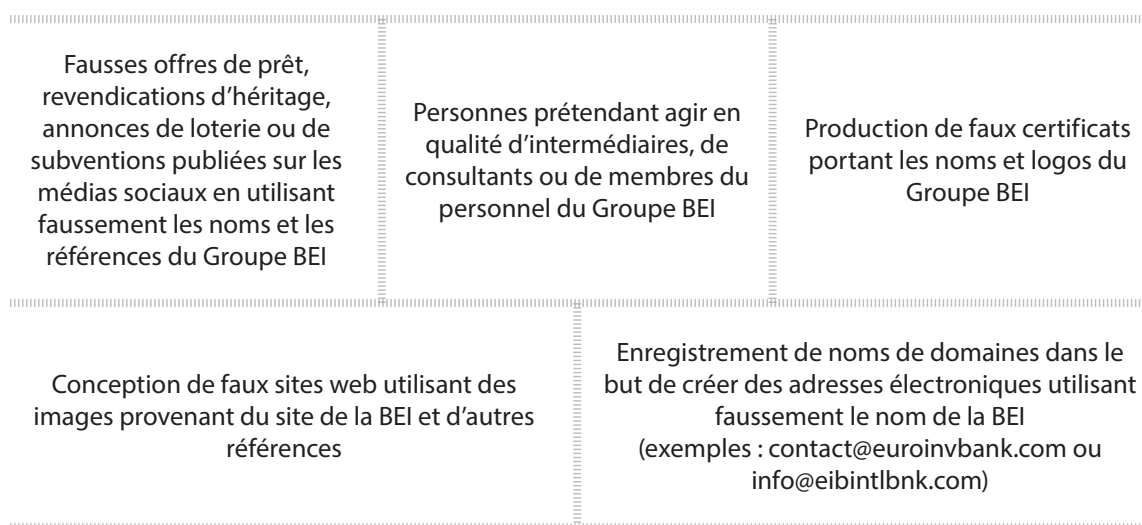
107 escroqueries et mécanismes d'investissement
frauduleux stoppés

ESCROQUERIES ET MÉCANISMES D'INVESTISSEMENT FRAUDULEUX

L'année 2020, surtout après l'apparition de l'épidémie de COVID-19, a vu une augmentation significative des escroqueries et des mécanismes d'investissement frauduleux passant par le web et les médias sociaux, ou par d'autres moyens virtuels. La plupart des dossiers concernaient l'utilisation frauduleuse du nom de la BEI ou du FEI sur des sites web, dans des adresses électroniques ou des profils de médias sociaux en vue de détourner de l'argent de particuliers ou d'entreprises. Dans d'autres cas, des personnes prétendaient faussement agir en qualité d'intermédiaires pour le Groupe BEI et demandaient le paiement de commissions en échange de ce (faux) service.

MODES OPÉRATOIRES

La Division Enquêtes sur les fraudes a recensé divers modes opératoires, avec des variations dans leurs formes et leurs degrés de sophistication, depuis la délivrance de faux certificats jusqu'à l'organisation de fausses réunions avec des personnes se faisant passer pour des membres du personnel du Groupe BEI ou prétendant agir en tant qu'intermédiaires des entités du Groupe BEI, en passant par la création de faux sites web.



MESURES PRISES

Les mesures prises par IG/IN dans ces différents dossiers allaient du soutien aux victimes d'escroquerie et de fraude, notamment sous la forme de conseils sur la marche à suivre pour déposer plainte auprès des autorités concernées, au défèrement de l'affaire aux autorités nationales compétentes. Souvent, IG/IN a aussi pris contact avec les bureaux d'enregistrement de sites web ou les propriétaires des noms de domaines pour demander la suppression des domaines frauduleux, avec succès dans la plupart des cas.

Il est recommandé aux particuliers et aux entreprises de se méfier des messages suspects :

- Les courriers électroniques officiels du Groupe BEI proviendront toujours d'adresses se terminant par @eib.org ou @eif.org (ou bei.org ou fei.org) ;
- le Groupe BEI ne demandera jamais le paiement de commissions dans le cadre de l'instruction de ses prêts ;
- si vous recevez ce qui semble être une demande de paiement inhabituelle de la part d'une personne prétendant travailler pour le Groupe BEI, ou si vous avez des doutes quant à l'authenticité de la participation réelle du Groupe BEI à un projet ou une opération, ne répondez pas à la demande et abstenez-vous d'envoyer de l'argent ou de communiquer vos coordonnées bancaires personnelles.

CHIFFRES CLÉS POUR 2020

107
escroqueries et
mécanismes
d'investissement
frauduleux signalés à
IG/IN ou découverts
par la division (contre
42 en 2019).

18
faux sites web
fermés

34
adresses
électroniques liées à
un faux nom de
domaine supprimées

4
usurpations d'identité
de membres du
personnel de la BEI sur
les médias sociaux (par
exemple, faux profils
LinkedIn)

Exemple de site web frauduleux utilisant le nom de la BEI

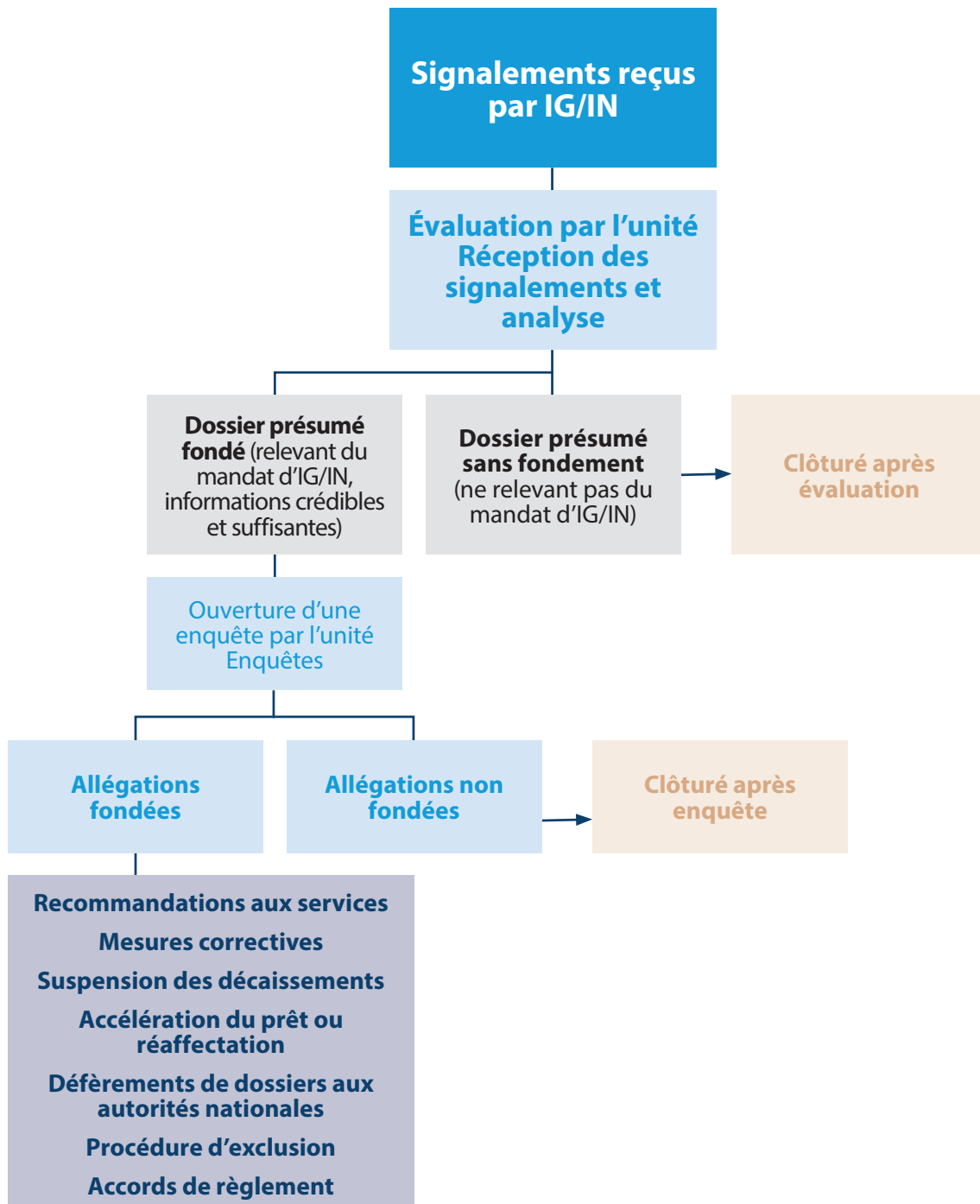


Exemple de faux certificat utilisant le nom de la BEI



CYCLE DE VIE D'UNE ENQUÊTE

Depuis le signalement initial jusqu'à la clôture de l'enquête, la division Enquêtes sur les fraudes suit les étapes et procédures qui figurent dans le graphique ci-dessous.



RÉCEPTION DES SIGNALEMENTS ET ANALYSE

La division Enquêtes sur les fraudes reçoit des signalements de manœuvres interdites présumées provenant de multiples sources internes et externes. Elle peut aussi prendre l'initiative d'ouvrir un dossier sur la base d'articles de presse ou de conclusions d'analyses préventives visant à détecter d'éventuelles fraudes. L'unité Réception des signalements et analyse évalue toutes les allégations de manœuvres interdites reçues et leur attribue un niveau de priorité afin de déterminer si le problème signalé relève du mandat d'IG/IN et si une enquête s'impose.

Lors de l'évaluation initiale du dossier, IG/IN s'efforce d'obtenir autant d'informations pertinentes que possible concernant chaque allégation, notamment les liens avec des activités financées par le Groupe BEI, une description complète des malversations présumées et les documents connexes, écritures comptables et toute pièce justificative éventuelle. Lorsque l'évaluation conclut qu'une allégation ne concerne pas un financement de la BEI ou ne peut faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme (en raison du manque de certaines données ou de l'ancienneté des faits allégués), le dossier est clos au stade de l'évaluation, sans donner lieu à une enquête.

Lorsqu'une question relève du mandat d'un autre service (par exemple, une plainte en matière d'environnement relevant du mécanisme de traitement des plaintes de la BEI ou du bureau d'enquête d'une autre banque multilatérale de développement), IG/IN coordonne la procédure de défèrement nécessaire. La division travaille en étroite collaboration avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) en vue de soumettre à l'évaluation indépendante de ce dernier tous les faits appropriés. Toute suspicion de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme ou d'infraction sous-jacente est également communiquée, le cas échéant, à la cellule de renseignement financier du Luxembourg par les agents chargés de signaler les cas de blanchiment d'argent au sein du Groupe BEI.

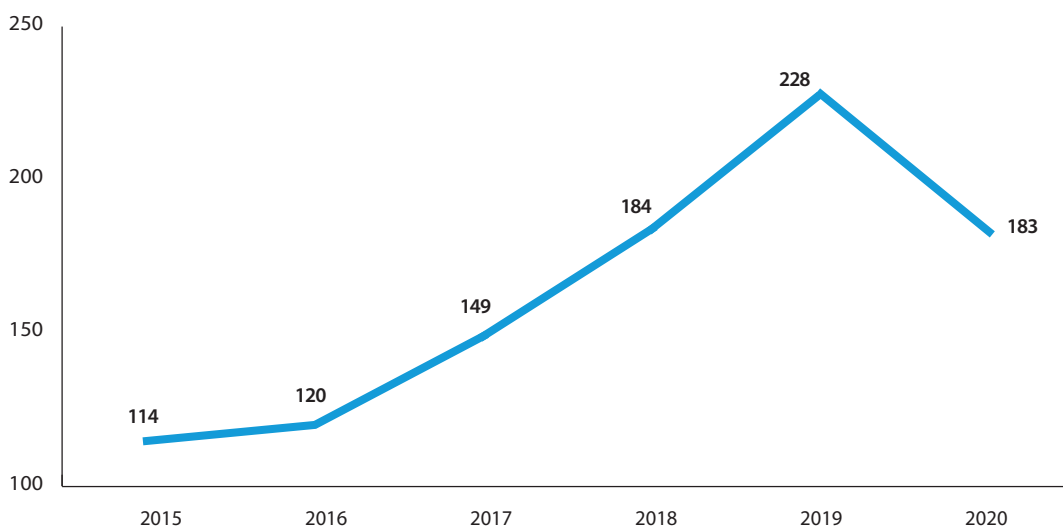
ENQUÊTES

Une enquête est un processus d'établissement des faits visant à déterminer si les allégations ou les soupçons de manœuvres interdites portant atteinte aux activités du Groupe BEI sont fondés. Les enquêtes sont menées en étroite collaboration avec l'OLAF, y compris des missions d'enquête conjointes le cas échéant. IG/IN exerce ses activités conformément aux procédures d'enquête du Groupe BEI publiées sur le site web de la Banque. Les enquêtes sont menées de manière objective, confidentielle, équitable et impartiale, dans le respect de la présomption d'innocence, compte dûment tenu des droits de l'ensemble des personnes ou entités concernées, conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Les enquêteurs du Groupe BEI viennent d'horizons très divers. Ce sont d'anciens procureurs, d'anciens agents des services répressifs et des spécialistes technico-légaux. Pour garantir l'efficacité de son travail, la division Enquêtes sur les fraudes jouit d'une indépendance dans l'exercice de ses responsabilités au sein du Groupe BEI (sans préjudice des pouvoirs conférés à l'OLAF).

1. <https://www.eib.org/fr/publications/anti-fraud-procedures>

DONNÉES RELATIVES AUX ENQUÊTES POUR 2020

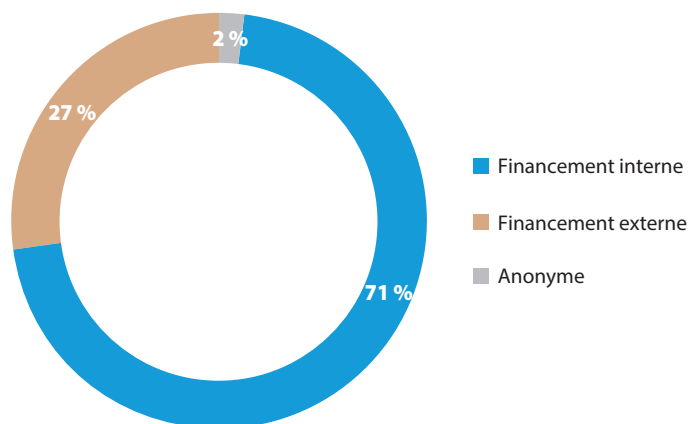
NOUVEAUX SIGNALEMENTS REÇUS DE 2015 À 2020



Entre 2015 et 2019, le nombre de signalements reçus par IG/IN n'a cessé d'augmenter. Toutefois, le premier semestre 2020 a vu une diminution du nombre de cas signalés, qui serait due, au moins en partie, à la crise de la pandémie de COVID-19 et au nombre limité de membres du personnel du Groupe BEI effectuant des missions de suivi sur place. À la fin de 2020, IG/IN avait reçu **183** nouveaux signalements, contre 228 en 2019. Cela dit, l'année 2019 avait été marquée par une augmentation inhabituelle du nombre de cas résultant d'une vague de vols dans des locaux impliquant un contractant externe (qui a été arrêté par la police à la suite d'une enquête d'IG/IN), ainsi que par un nombre plus élevé que la moyenne de dossiers internes soumis à une évaluation à la suite d'un examen complet des paiements d'allocations (signalements dont peu se sont révélés fondés en définitive). Si l'on tient compte de ces faits particuliers, le nombre de nouveaux signalements en 2020 correspond à peu près à celui des années précédentes.

IG/IN a effectué un total de **10** missions d'enquête dans des États membres et des pays tiers, soit une baisse significative par rapport aux années précédentes, du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

SOURCE DES SIGNALEMENTS



71 % des signalements émanaient de sources internes au Groupe BEI et **27 %** de sources externes, telles que d'autres institutions ou organes européens, des autorités nationales, des organisations internationales, des parties associées aux projets, la société civile et les médias. Les **2 %** restants provenaient de sources anonymes. Si les signalements émanant de sources externes sont restés stables ces dernières années, le nombre de ceux transmis par des membres du personnel du Groupe BEI est passé de 54 en 2015 à **130** en 2020. Cette augmentation coïncide avec le lancement de modules de formation améliorés visant à sensibiliser les membres du personnel à la fraude et à la corruption.

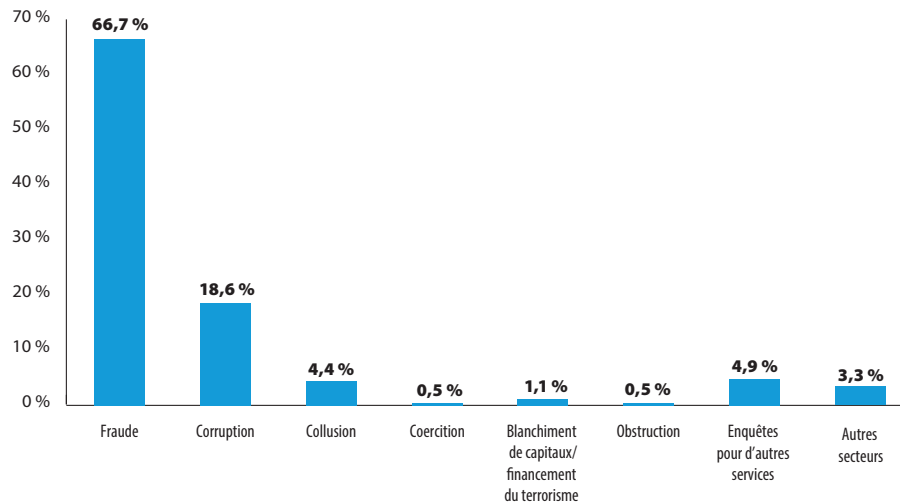
Groupe BEI	2016	2017	2018	2019	2020
Nouveaux dossiers ouverts durant l'année	120	149	184	228	183
Dossiers clôturés durant l'année	116	126	120	220	195
Dont dossiers clôturés au stade de l'évaluation	*	*	64	146	104
Dont dossiers clôturés après enquête	*	*	56	74	91
Dossiers toujours en cours au 31 décembre	113	136	200	208	196
Dossiers faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre	40	59	44	58	111

* Les données sont disponibles à partir de 2018, année de création de l'unité Réception des signalements et analyse. L'unité évalue les allégations reçues et décide s'il y a lieu d'ouvrir une enquête.

Sur les 183 signalements enregistrés sur l'année 2020, **20 %** ont donné lieu à une enquête, **41 %** ont été clôturés au stade de l'évaluation et **39 %** étaient toujours en cours d'évaluation au 31 décembre 2020.

Sur les 195 dossiers clôturés en 2020, les enquêtes ont conclu que les allégations étaient fondées pour **37 d'entre eux (soit 19 %)**, donnant lieu à la formulation de recommandations à l'attention des services du Groupe BEI et (ou) au défèrement du dossier aux autorités compétentes (c'est-à-dire 37 dossiers sur les 195 clôturés après évaluation ou après enquête). Parmi les dossiers clôturés après enquête complète, les allégations ont été jugées fondées dans **41 %** des cas.

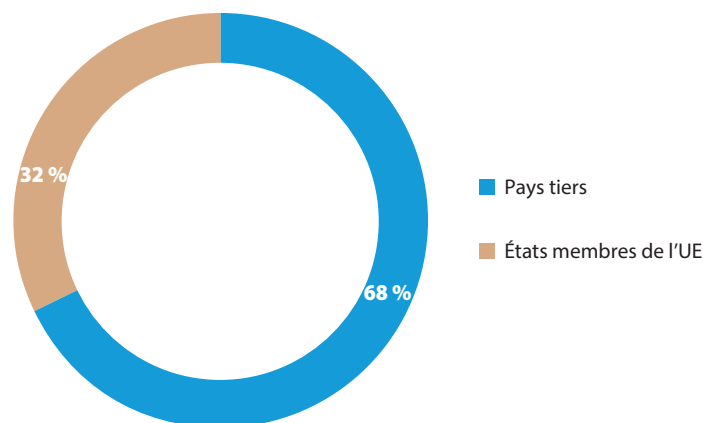
DOMAINES VISÉS PAR LES ENQUÊTES



Les cas de fraude ou de corruption liés à des opérations du Groupe BEI constituent les types de signalement les plus communément reçus par la division Enquêtes sur les fraudes.

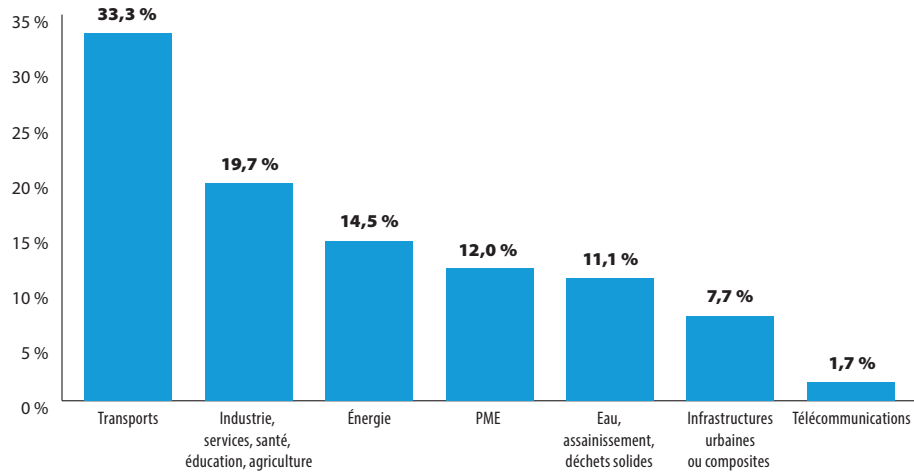
Les signalements peuvent être soumis par courrier électronique à une adresse électronique spécialement créée à cet effet (investigations@eib.org), ou via le site web du Groupe BEI (<http://www.eib.org/infocentre/anti-fraud-form.htm>). Le formulaire de signalement et les pages d'information associées sont disponibles en 30 langues.

ENQUÊTES EXTERNES DE LA BEI – PORTÉE GÉOGRAPHIQUE



En 2020, **68 %** des nouveaux signalements en rapport avec des projets financés par la BEI concernaient des activités dans des pays tiers, tandis que **32 %** avaient trait à des activités menées dans des États membres.

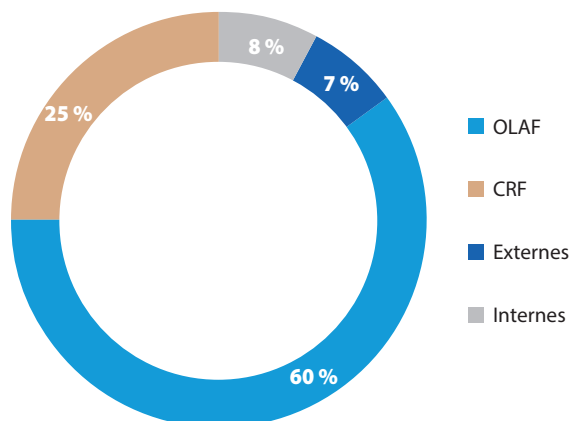
ENQUÊTES EXTERNES DE LA BEI – SECTEURS



Le secteur le plus souvent visé par les signalements reçus en 2020 au sujet de projets financés par la BEI était celui des **transports**. Ce constat est conforme aux données recueillies au cours de la période 2014-2020 et au volume des financements de la BEI à l'appui de ce secteur.

Sur la base des résultats de ses évaluations et enquêtes, la division Enquêtes sur les fraudes transmet certains dossiers à l'OLAF, aux autorités et organismes d'enquête nationaux, à la cellule de renseignement financier du Luxembourg (CRF) ou à d'autres services du Groupe BEI. Les dossiers clôturés en 2020 ont donné lieu à **94** défèrements externes ou internes. Le graphique ci-dessous présente une ventilation de ces défèrements.

DOSSIERS DÉFÉRÉS PAR LE GROUPE BEI – DOSSIERS CLÔTURÉS EN 2020



Il y a des limites à ce que le Groupe BEI peut réaliser seul et dans le périmètre de son mandat. La coopération internationale et la transmission de dossiers sont essentielles pour renforcer sa capacité à dissuader les manœuvres interdites et à faire avancer les enquêtes. Le défèrement de dossiers aux autorités compétentes sert à intégrer des capacités et des mandats entre la BEI, l'OLAF, les autorités nationales et la CRF. Si, au cours d'une enquête, le Groupe BEI soupçonne une infraction à la législation d'un pays, il en informe promptement les autorités nationales compétentes pour qu'elles puissent procéder à leur propre évaluation indépendante.

Le Groupe BEI coopérera aussi avec le Parquet européen nouvellement créé et lui transmettra les dossiers pertinents dès qu'il sera opérationnel.

ÉTUDES DE CAS

Parallèlement à sa volonté de respecter les principes de divulgation et de transparence, le Groupe BEI a aussi un devoir de protéger le secret professionnel, conformément à la législation en vigueur et à la confidentialité de ses procédures d'enquête. IG/IN s'efforce de trouver le bon équilibre entre transparence et confidentialité dans les informations diffusées au sujet des dossiers sur lesquels la division a enquêté.

Cette section du rapport présente des études de cas illustrant différents types d'allégations traitées par les enquêteurs du Groupe BEI. Ces exemples concernent des enquêtes tant internes qu'externes, plusieurs zones géographiques et différents types de manœuvres interdites. Le propos de ces études de cas est non seulement de présenter le mode de fonctionnement d'IG/IN, mais aussi d'attirer l'attention sur d'éventuels domaines présentant des risques dans le cadre des activités du Groupe BEI. Elles illustrent également la manière dont le Groupe BEI applique une politique de tolérance zéro en matière de fraude et de corruption.

Malgré les problèmes posés par la pandémie, un grand nombre d'enquêtes ont été menées à bien et ont permis d'éclairer les processus décisionnels du Groupe BEI à la lumière des informations pertinentes mises au jour (grâce aux contacts avec l'OLAF et les autorités nationales, entre autres) et des recommandations formulées en vue de remédier aux manœuvres interdites et d'atténuer les risques futurs.

DOSSIERS INTERNES

Les dossiers internes concernent des présomptions de manœuvres interdites commises par des membres du personnel et (ou) des instances dirigeantes du Groupe BEI, ou par des personnes assimilées (des prestataires de services travaillant dans les locaux de la BEI, par exemple). Parmi les enquêtes internes menées en 2020, on peut citer les exemples ci-dessous.

DÉTOURNEMENT DE BIENS APPARTENANT AU GROUPE BEI

Source Interne

Signal d'alerte Plainte

À l'issue d'une enquête complexe, IG/IN a établi que deux membres du personnel du Groupe BEI tiraient un profit financier de l'utilisation abusive de biens appartenant au Groupe BEI. Dans le cadre de l'enquête, IG/IN a mené de nombreux entretiens et examiné de grandes quantités de données et de documents, notamment des registres de sécurité et de la correspondance électronique.

Résultats : IG/IN a recommandé des mesures disciplinaires contre les membres du personnel du Groupe BEI impliqués dans le détournement de biens. La division a aussi émis des recommandations à l'intention des services concernés des entités du Groupe BEI afin de renforcer les mesures de sécurité.

FALSIFICATION DE DOCUMENTS

Source Interne

Signal d'alerte Reçus inhabituels

Une enquête a permis d'établir qu'un membre du personnel du Groupe BEI avait falsifié des reçus délivrés par des fournisseurs externes et produit de fausses lettres de la BEI. Elle a aussi fait apparaître d'autres formes de manœuvres interdites imputables au même membre du personnel.

Résultats : IG/IN a recommandé l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre le membre du personnel de la BEI impliqué et le remplacement d'un prestataire de services.

DOSSIERS EXTERNES

CORRUPTION IMPLIQUANT UNE CONTREPARTIE DU GROUPE BEI

Région Pays de l'élargissement

Source Externe

Signal d'alerte Enquête des autorités nationales

À l'issue d'une enquête, les autorités nationales ont arrêté des personnes soupçonnées d'avoir commis une série d'infractions et d'irrégularités en violation de la législation bancaire du pays. L'une des personnes arrêtées était le directeur général d'une contrepartie du Groupe BEI.

Résultats : IG/IN a assuré la liaison avec les autorités nationales pour obtenir des informations susceptibles d'étayer les décisions de l'entité concernée du Groupe BEI à l'égard de la contrepartie en cause.

TENTATIVE DE FRAUDE EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Région Pays du voisinage méridional de l'UE

Source Interne

Signal d'alerte Accords d'exclusivité douteux

Les services de la BEI ont signalé à IG/IN que deux entreprises prétendaient avoir des accords exclusifs avec le même consultant pour deux appels d'offres différents lancés par la BEI en matière d'assistance technique. L'enquête d'IG/IN a permis d'établir que le consultant avait signé deux accords d'exclusivité en violation des règles de l'appel d'offres.

Résultats : Les deux entreprises ont été exclues des appels d'offres.

UTILISATION FRAUDULEUSE DU NOM DE LA BEI

Région Union européenne

Source Externe

Signal d'alerte Plaintes, fausses offres de prêt

Des personnes ont faussement prétendu agir en tant qu'intermédiaires pour le compte de la BEI et ont demandé à plusieurs entreprises le paiement de commissions en échange d'une aide pour l'obtention d'un prêt de la BEI. En l'absence de suites concrètes données à leur demande de prêt, les victimes ont pris contact avec la BEI.

Résultats : IG/IN a conseillé aux victimes de déposer une plainte auprès des autorités nationales compétentes et a apporté son appui à l'enquête nationale.

VIOLATION POTENTIELLE DES TERMES D'UN ACCORD DE FINANCEMENT

Région Union européenne

Source Interne

Signal d'alerte Difficultés financières

Peu de temps après avoir signé un accord de financement avec la BEI et reçu un premier versement, une jeune pousse a connu une grave crise de liquidités. À l'issue d'une enquête approfondie, IG/IN n'a pas trouvé de preuves de manœuvres interdites. Toutefois, la division a constaté que la jeune pousse avait transféré les fonds de la BEI en dehors de l'Union européenne sous la forme d'un remboursement de prêt à sa société mère. Il s'agissait d'une violation potentielle des termes de l'accord de financement.

Résultats : IG/IN a recommandé aux services compétents de la BEI de suspendre les décaissements et de subordonner tout nouveau versement à un audit satisfaisant de l'utilisation de la première tranche.

FRAUDE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉ POUR UN PROJET

Région Afrique subsaharienne, Caraïbes et Pacifique

Source Externe

Signal d'alerte Plainte anonyme

La BEI a reçu une série de signalements anonymes mettant en cause la capacité technique et financière d'une coentreprise recommandée en vue de l'attribution d'un marché dans le cadre d'un projet cofinancé par la BEI en Afrique. L'enquête d'IG/IN a confirmé que les références en matière d'expérience présentées par la coentreprise aux fins de sa présélection pour l'appel d'offres étaient frauduleuses.

Résultats : La coentreprise a été écartée de la procédure de passation de marché.

FAUX INTERMÉDIAIRE INSCRIT DANS UN REGISTRE OFFICIEL DE L'UE

Région Union européenne

Source Externe

Signal d'alerte Plainte d'une victime

Une entreprise a été victime d'un mécanisme d'investissement frauduleux dans lequel une société prétendait agir en tant qu'intermédiaire pour la soumission d'une demande de prêt à la BEI. L'entreprise a versé plus de 100 000 EUR au prétendu intermédiaire, qui était censé soumettre une demande de prêt à la BEI en échange du paiement. La victime pensait que la démarche était légitime car le nom de la société figurait dans un registre officiel de l'UE (non géré par le Groupe BEI).

Résultats : IG/IN a conseillé à la victime de déposer une plainte auprès des autorités nationales compétentes. La division a aussi communiqué la preuve des actions frauduleuses de la société en cause à l'autorité chargée de la tenue du registre, dont ladite société a ensuite été radiée.

HAMEÇONNAGE (« PHISHING ») PORTANT ATTEINTE AUX INTÉRÊTS D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT

Région Union européenne

Source Externe

Signal d'alerte Plainte d'une victime

Une entité du Groupe BEI a investi dans un fonds dont l'associé commandité a été victime d'une fraude par hameçonnage (« phishing »). Les identifiants d'accès du directeur général de l'associé commandité ont apparemment été volés, ce qui a permis aux auteurs d'indiquer leurs propres coordonnées bancaires pour une opération de financement relais à venir. La fraude a été découverte lorsque le bénéficiaire légitime de l'opération a prévenu l'associé commandité qu'il n'avait pas reçu le paiement.

Résultats : La fraude a été signalée à la police et une enquête a été ouverte. Les fonds perdus du fait de la fraude par hameçonnage ont été intégralement recouvrés grâce à l'assurance du gestionnaire du fonds, ce qui a permis de préserver les fonds investis par l'entité du Groupe BEI.

CONTREFAÇON DE CERTIFICAT DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉ POUR UN PROJET

Région Amérique latine et Asie

Source Interne

Signal d'alerte Certificat inhabituel et douteux

IG/IN a été informée par les services de la Banque de la présentation d'un certificat d'expérience présumé contrefait par une coentreprise soumissionnaire dans le cadre d'une procédure de passation de marché pour un projet cofinancé par la BEI. IG/IN a pris contact avec le promoteur du projet et l'émetteur du certificat et a obtenu la confirmation qu'il s'agissait d'un faux.

Résultats : Le soumissionnaire a été écarté de la procédure de passation de marché pour non-respect du cahier des charges de l'appel d'offres. IG/IN examine la possibilité de lancer une procédure d'exclusion contre la société en cause.

COLLUSION DANS LE CADRE D'UN PRÊT INTERMÉDIÉ

Région Afrique subsaharienne, Caraïbes et Pacifique

Source Interne

Signal d'alerte Conflit d'intérêts

Un cas de collusion possible dans le cadre d'un prêt intermédié multi-bénéficiaires de la BEI panaché avec des aides non remboursables de l'UE a été signalé à IG/IN. Un gestionnaire des aides non remboursables était accusé d'avoir fourni illégalement à des entreprises des informations privilégiées pour les aider à obtenir ces aides. L'OLAF a également été alerté. La BEI n'avait encore procédé à aucun décaissement lorsque les allégations lui ont été rapportées. Toutefois, l'intermédiaire financier avait déjà été sollicité par certains bénéficiaires d'aides non remboursables en vue de l'obtention d'un financement de la BEI.

Résultats : L'affaire n'a pas eu de conséquences pour les fonds de la BEI mais, compte tenu du système de collusion détecté, des mesures préventives supplémentaires ont été mises en place pour protéger les fonds de la BEI dans le cas de ce projet particulier.

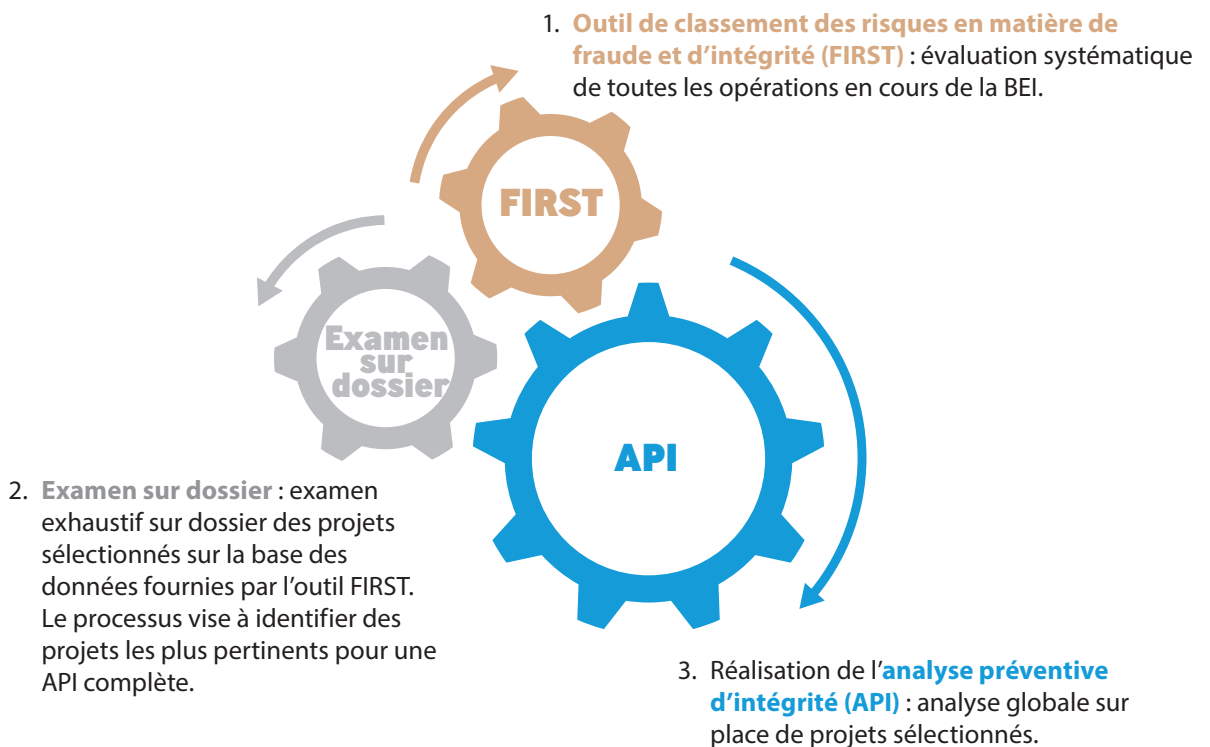


DÉTECTION DE MANŒUVRES INTERDITES

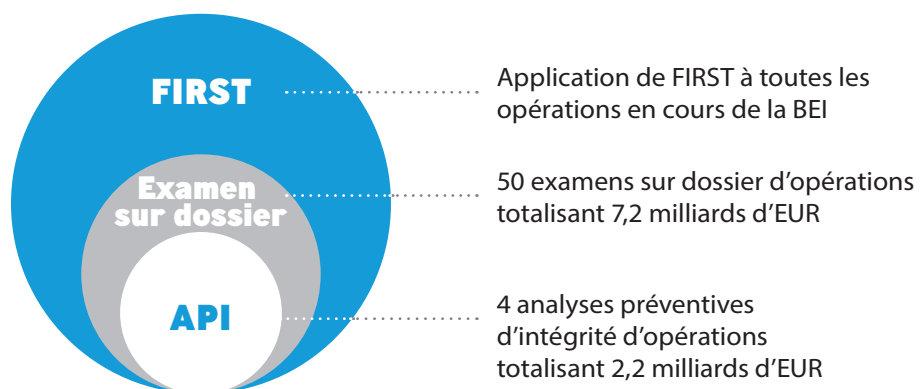
Outre les enquêtes, qui restent son domaine d'activité principal, IG/IN a également pour mandat de détecter les fraudes de manière préventive. Cette tâche est essentielle pour régler les problèmes liés à des manœuvres interdites qui, autrement, pourraient ne pas être détectées au moyen des mesures de surveillance ordinaires ou ne pas être signalées. Il est crucial de sélectionner les bons projets aux fins d'une analyse préventive. IG/IN a mis au point une méthodologie pour ses analyses préventives d'intégrité afin de garantir la sélection des bons projets tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles et en maximisant sa capacité de détection.

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE PRÉVENTIVE D'INTÉGRITÉ (API)

La méthodologie de l'analyse préventive d'intégrité comprend trois processus clés, qui se déroulent simultanément :



DONNÉES SUR LA DÉTECTION DES FRAUDES PAR LA BEI POUR 2020



OUTIL DE CLASSEMENT DES RISQUES EN MATIÈRE DE FRAUDE ET D'INTÉGRITÉ

L'outil de classement des risques en matière de fraude et d'intégrité (FIRST) est une application axée sur les données. Il a été lancé en 2018 et a été constamment mis à jour depuis. À partir de 2020, les données utilisées par FIRST sont rafraîchies quotidiennement. Cela permet de suivre en temps réel toutes les opérations en cours de la BEI grâce à une combinaison de plus de 40 algorithmes. Du fait de son succès avéré dans le repérage des signaux d'alerte, FIRST est pleinement intégré dans le processus de sélection des projets les plus pertinents aux fins des analyses préventives d'intégrité.

Grâce à FIRST, l'unité Détection des fraudes d'IG/IN contribue également au cadre de référence de la propension au risque de la BEI. À partir des données de FIRST, un indice de fraude est calculé chaque trimestre pour donner un aperçu des tendances en matière de risque de fraude dans les activités de prêt de la BEI.

L'OUTIL FIRST AU FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT

En 2020, l'unité Détection des fraudes d'IG/IN a poursuivi son étude de faisabilité conjointe sur la mise en œuvre de la méthodologie de l'analyse préventive d'intégrité au FEI, avec le concours de la fonction de conformité du Fonds. Il a été conclu qu'un outil comparable à FIRST pourrait aussi être mis au point par IG/IN pour les opérations du FEI. Le projet est donc passé à la phase de conception en 2020.

RISQUE DE CORRUPTION DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHÉS POUR LES PROJETS DE LA BEI

En 2020, en collaboration avec le département informatique de la BEI, IG/IN a mis au point un nouvel outil robotique pour la notation continue du risque de corruption associé aux contreparties de la BEI dans le cadre des marchés publics, en utilisant les mégadonnées contenues dans la base de données de l'UE sur les marchés publics. Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt en raison de son utilisation innovante de la technologie et de son potentiel d'application à grande échelle.

Cet outil robotique renforcera encore la puissance d'analyse de FIRST et sera aussi utile à d'autres directions de la BEI, car il permet d'évaluer le risque de corruption associé aux contreparties existantes ou potentielles de la BEI, ainsi qu'à toutes les autres entreprises participant à des appels d'offres publics dans l'Union européenne. L'outil a été testé avec succès et sera pleinement intégré à la méthodologie de l'analyse préventive d'intégrité en 2021.

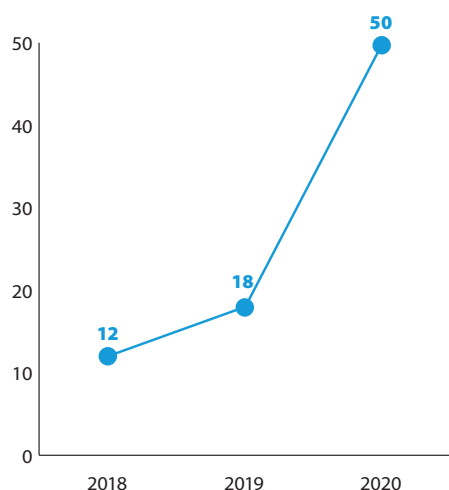
EXAMENS SUR DOSSIER

Un examen sur dossier est un examen documentaire complet de projets présélectionnés sur la base des données de FIRST. Cet examen permet de restreindre la liste des projets et de choisir les plus pertinents aux fins d'une analyse préventive d'intégrité complète. L'objectif principal de cet examen est de recueillir des informations et des documents qui corroborent et expliquent le ou les facteurs de risque décelés par FIRST.

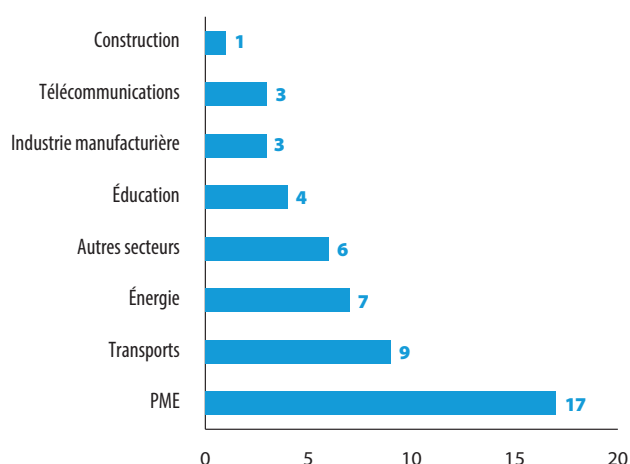
Du fait de leur nature, les examens sur dossier n'ont pas subi les effets des restrictions de voyage et des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19. En fait, l'année 2020 a vu le nombre de ces examens augmenter sensiblement par rapport à 2019 (18 en 2019 contre 50 en 2020). Ils ont débouché sur le lancement de trois analyses préventives d'intégrité, et les présomptions de manœuvres interdites ont été transmises à l'unité Réception des signalements et analyse d'IG/IN pour évaluation.

DONNÉES RELATIVES AUX EXAMENS SUR DOSSIER POUR 2020

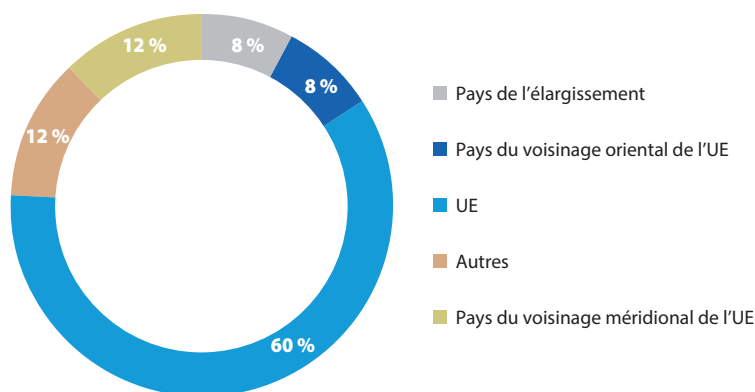
NOMBRE D'EXAMENS SUR DOSSIER 2018-2020



NOMBRE D'EXAMENS SUR DOSSIER EN 2020 PAR SECTEUR



EXAMENS SUR DOSSIER EN 2020 PAR RÉGION



ANALYSES PRÉVENTIVES D'INTÉGRITÉ

MÉTHODOLOGIE

Si une enquête pour fraude vise à rassembler des éléments prouvant ou réfutant une présomption de manœuvres interdites, les objectifs d'une analyse préventive d'intégrité sont les suivants :

- aider à prévenir et à détecter les manœuvres interdites à un stade précoce ;
- vérifier si les fonds servent aux fins prévues ;
- déterminer si les contrats de la BEI ont été mis en œuvre conformément à leurs conditions ;
- recommander des améliorations à apporter aux politiques, procédures et contrôles afin de réduire les possibilités de manœuvres interdites dans les projets actuels et futurs.

ÉTUDES DE CAS ISSUES DES ANALYSES PRÉVENTIVES D'INTÉGRITÉ

Les études de cas présentées dans cette section illustrent la manière dont les analyses préventives d'intégrité sont réalisées sur le terrain, leurs résultats et les types d'avantages qu'elles procurent au Groupe BEI.

IRRÉGULARITÉS DANS LE CADRE DE LA PASSATION DE MARCHÉS POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Région Union européenne

En 2020, IG/IN a finalisé une analyse préventive d'intégrité portant sur deux projets d'infrastructure mis en œuvre dans un État membre de l'UE par l'agence nationale chargée des infrastructures. Il en est ressorti un certain nombre d'irrégularités et de déficiences dans la passation des marchés, à savoir notamment : i) un manquement au principe d'égalité de traitement des soumissionnaires ; ii) un budget gonflé pour une partie des travaux de construction ; et iii) une expérience professionnelle douteuse des membres du consortium retenu.

Résultats : Sur la base de ces éléments, la BEI a conclu que le marché attribué violait la législation nationale et n'était pas admissible à un financement. Elle a exigé un remboursement anticipé de son prêt d'un montant équivalent à celui du marché. Une série de recommandations a été émise pour améliorer la capacité de l'autorité contractante.

DÉFICIENCES DANS DES PROJETS DE CONSTRUCTION DE ROUTES

Région Asie centrale

En 2020, IG/IN a achevé une analyse préventive d'intégrité portant sur deux projets de construction de routes mis en œuvre par l'agence nationale chargée des infrastructures. Il en est ressorti : i) de fortes indications d'un manque d'intégrité de la part d'importantes parties prenantes du projet ; ii) un conflit d'intérêt dans un marché ; et iii) un manque d'intégrité dans les procédures de passation de marchés. En outre, les tests de qualité effectués sur le terrain dans le cadre de l'analyse préventive d'intégrité ont mis en évidence des déficiences dans la qualité d'une partie des travaux effectués, à savoir le degré de compactage du revêtement et les travaux de remblai.

Résultats : Sur la base des constatations de l'analyse préventive d'intégrité, la BEI a conclu que le marché n'était pas conforme au guide de la BEI pour la passation des marchés et n'était donc pas admissible à un financement. La Banque a exigé un remboursement anticipé de son prêt d'un montant équivalent à celui du marché. En outre, les conclusions ont débouché sur la formulation d'une série de recommandations destinées à améliorer la capacité de l'autorité contractante. La Banque a aussi demandé d'autres vérifications de la qualité de la route après son achèvement.

PRÊTS POUR LES PME ET LES ETI

Région Pays du voisinage oriental de l'UE

Il s'agissait de la première analyse préventive d'intégrité fondée sur l'outil de classement des risques en matière de fraude et d'intégrité. L'équipe chargée de l'API a examiné le portefeuille de prêts de plus de 350 affectations et a sélectionné un échantillon de 35 bénéficiaires finals aux fins d'une analyse approfondie. Le travail de terrain effectué dans le cadre de cette analyse a fait ressortir une série d'irrégularités et de faiblesses concernant aussi bien l'intermédiaire financier que les bénéficiaires finals : i) procédures manquantes, ii) classement incorrect des bénéficiaires finals et iii) lacunes dans la connaissance du client.

Résultats : Le travail de terrain effectué dans le cadre de l'analyse a mis en évidence suffisamment d'éléments pour considérer que les affectations accordées à sept des bénéficiaires finals de l'échantillon n'étaient pas admissibles à un financement de la BEI ou ne satisfaisaient pas aux conditions de l'accord de financement. La Banque a donc exigé un remboursement anticipé de son prêt d'un montant équivalent à celui du marché.



DISSUASION ET RÉHABILITATION

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION DE LA BEI

En 2020, des progrès considérables ont été réalisés en vue de la mise en œuvre complète de la politique d'exclusion de la BEI, notamment grâce à la création de la nouvelle unité Politiques et exclusion au sein d'IG/IN, au recrutement de personnel spécialisé et à la mise en place du Comité d'exclusion.

COMITÉ D'EXCLUSION DE LA BEI

Les procédures engagées au titre de la politique d'exclusion suivent un processus d'examen en trois étapes afin de déterminer si les éléments soumis appuient de façon convaincante la conclusion selon laquelle une entité ou un particulier s'est livré à une manœuvre interdite. Le Comité d'exclusion intervient au deuxième stade du processus d'examen. En tant que comité indépendant, son rôle consiste à :

- déterminer si les allégations de manœuvres interdites présentées par l'inspecteur général sont recevables ;
- examiner tous les éléments et documents soumis par l'inspecteur général et les intéressés au cours de la procédure d'exclusion ;
- formuler des recommandations concernant la culpabilité des intéressés à l'intention du Comité de direction de la BEI et, si la culpabilité est établie, des recommandations relatives à une décision d'exclusion appropriée.

Le Comité d'exclusion de la BEI se compose des personnes suivantes :

- Nicholas Barclay, chef de la conformité, qui est aussi le président du Comité ;
- José Luis Alfaro, chef de la passation des marchés pour les activités de prêt ;
- Christoph Kuhn, directeur de la division Gestion des mandats à la direction des opérations ;
- Rosalind Wright, membre externe ;
- Johan Vlogaert, membre externe ;
- Lukáš Starý, membre externe suppléant.

QUI SONT LES MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ D'EXCLUSION ?

Rosalind Wright est une avocate à la retraite qui a travaillé principalement dans le secteur public et réglementaire. En 2003, elle a quitté le Serious Fraud Office britannique, dont elle était la directrice depuis six ans. Elle a ensuite été directrice non exécutive à l'Office of Fair Trading et au ministère britannique du commerce et de l'industrie (aujourd'hui ministère des entreprises, de l'innovation et des compétences), ainsi que membre et présidente du comité de surveillance de l'OLAF et de l'Insolvency Service britannique.

Johan Vlogaert a été juge d'instruction en Belgique – chargé de diriger le travail d'enquête, ainsi que les équipes de police et les experts affectés aux affaires criminelles graves qui lui étaient confiées – et juge à la Cour d'appel de Bruxelles. En 2000, il a rejoint l'OLAF en tant que chef d'unité, responsable des enquêtes administratives dans les domaines des dépenses directes, de la préadhésion et de l'aide extérieure. Il a exercé les fonctions de chef de la division Enquêtes sur les fraudes de la BEI pendant cinq ans (2010-2015) jusqu'à sa retraite.

Lukáš Starý est actuellement membre national détaché par la Tchéquie à Eurojust et procureur général du Bureau du procureur suprême de la République tchèque. Il possède une vaste expérience des enquêtes et des poursuites en matière de criminalité économique et de la collaboration transfrontière en matière pénale dans le cadre d'Eurojust. Au cours de sa carrière, il a travaillé en étroite collaboration avec des procureurs et des enquêteurs et a apporté son soutien aux autorités nationales compétentes pour surmonter les difficultés liées aux différents régimes juridiques dans l'Union européenne et dans le monde.

ACCORD AVEC JSC NENSKRA HYDRO ET HYUNDAI ENGINEERING & CONSTRUCTION CO. LTD

En 2020, la BEI, JSC Nenskra Hydro (« JSCNH ») et Hyundai Engineering & Construction Co., Ltd. (« Hyundai ») sont parvenues à un accord concernant certaines omissions dans la divulgation d'informations pertinentes dans le cadre de l'appel d'offres pour le projet de centrale hydroélectrique de Nenskra en Géorgie. Selon les termes convenus, Hyundai conserve le droit de participer aux projets financés par la BEI tant qu'elle respecte les conditions de l'accord, qui prévoit notamment la nomination d'un contrôleur de la conformité, désigné avec l'assentiment de la BEI, chargé de superviser et d'améliorer le programme de l'entreprise en matière de respect de l'intégrité, ainsi qu'une coopération plus étroite entre Hyundai, JSC Nenskra Hydro et la BEI pour l'échange des meilleures pratiques liées aux normes de conformité et à la lutte contre la fraude.

En outre, Hyundai contribuera volontairement à hauteur de 5 millions d'USD au programme d'investissement communautaire du projet Nenskra, qui vise à financer diverses activités en faveur de la collectivité locale, comme la remise en état d'écoles primaires et de jardins d'enfants, des activités de formation professionnelle, la réfection de routes, la modernisation d'un dispensaire, la fourniture d'équipements médicaux, l'achat de nouvelles ambulances, la conception d'un nouveau système d'approvisionnement en eau et de distribution, et des activités de promotion du tourisme. Hyundai sélectionnera les actions à financer en concertation avec la Banque, le comité consultatif du programme d'investissement communautaire et les autres parties prenantes concernées.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD AVEC VOLKSWAGEN AG

En 2009, la BEI a accordé au Groupe Volkswagen un prêt qui a été intégralement remboursé en février 2014. Le prêt comprenait, entre autres, des fonds pour le développement de moteurs diesel. À la suite d'une enquête de l'OLAF, la BEI et Volkswagen AG ont conclu en décembre 2018 un accord en vertu duquel la BEI a mis fin à son enquête et Volkswagen AG a accepté à son tour de s'abstenir volontairement de toute participation à un quelconque projet de la BEI pendant une période d'exclusion de 18 mois. Depuis octobre 2015, l'octroi de prêts par la BEI à Volkswagen AG est suspendu.

En outre, dans le cadre de cet accord, Volkswagen AG s'est engagée volontairement à verser 10 millions d'EUR à des projets en faveur de l'environnement et (ou) de la durabilité en Europe. Volkswagen AG a sélectionné les projets en concertation avec la BEI dans le courant de l'année 2020. La surveillance exercée par la BEI visait principalement à s'assurer que les projets étaient conformes aux conditions de l'accord. La BEI a aussi fait part à Volkswagen AG de ses observations sur les projets proposés, dont il a été tenu compte pour la sélection finale².

2. La liste des projets retenus a été publiée par Volkswagen AG le 8 janvier 2021 après la période couverte par le présent rapport : <https://www.volkswagenag.com/en/news/2021/01/Volkswagen-AG-donates-EURO-10-million-for-European-environmental-projects-under-agreement-with-European-Investment-Bank.html>



INITIATIVES STRATÉGIQUES

RÉVISION DES POLITIQUES ANTIFRAUDE DU GROUPE BEI

Des progrès appréciables ont été réalisés dans la révision des politiques antifraude de la BEI et du FEI, en vue d'en faire une seule politique applicable à l'ensemble du Groupe. Les raisons de cette révision tiennent notamment à des modifications récentes de la législation de l'UE, aux meilleures pratiques internationales, aux politiques du Groupe BEI, ainsi qu'aux enseignements tirés d'enquêtes passées.

Deux ateliers de dialogue ont eu lieu le 6 mars 2020 à Bruxelles pour présenter le projet de politique antifraude du Groupe BEI et en discuter. L'atelier du matin était destiné aux organisations de la société civile, tandis que celui de l'après-midi s'adressait aux institutions et organes de l'UE. L'objectif de ces ateliers était de recueillir les contributions des parties prenantes au processus de révision. Le projet de politique antifraude avait été préalablement mis à la disposition des parties prenantes, qui ont eu la possibilité de soumettre des observations écrites.

Les principaux changements apportés au projet concernaient :

- l'applicabilité de la nouvelle politique aussi bien à la BEI qu'au FEI ;
- la modification de la notion de manœuvres interdites (notamment en ce qui concerne l'obstruction et le vol dans les locaux du Groupe BEI) ;
- la portée élargie de la politique.

Les parties prenantes se sont félicitées de la tenue de cette discussion et ont apporté des commentaires précieux et constructifs. Leurs observations portaient sur différents aspects du projet de politique, notamment la coopération avec les autorités nationales, le rôle que la société civile pouvait jouer pour aider le Groupe BEI, l'éventail des sanctions et leur application, ainsi que la complémentarité de la politique antifraude avec d'autres politiques du Groupe BEI. IG/IN compte finaliser la révision de la politique en 2021.

MESURES PRISES EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19 – EFFORTS DE PRÉVENTION

L'unité Politiques et exclusion d'IG/IN dispense des conseils et un appui aux services des différentes entités du Groupe BEI dans l'application des politiques antifraude, au sujet de diverses questions comme la passation des marchés dans le cadre des projets, les mandats et les accords de financement. Elle participe également à plusieurs groupes de travail internes.

En 2020, l'unité a soutenu les efforts déployés par le Groupe BEI en réponse à la pandémie de COVID-19 en contribuant, par exemple, au contenu des accords avec l'UNOPS et le PNUD, qui font partie du système des Nations unies. L'accord entre la BEI et l'UNOPS permet aux deux organisations d'aider les autorités nationales à mieux faire face aux urgences et aux catastrophes naturelles ; l'accord entre la BEI et le PNUD définit quant à lui un cadre de collaboration visant à épauler les pays dans leurs efforts pour réagir aux crises mondiales.

IG/IN a aussi prêté son concours à la mise en place du Fonds de garantie européen (destiné à aider les entreprises à surmonter les conséquences de la pandémie), en donnant aux services des entités du Groupe BEI des conseils sur l'application des politiques antifraude pertinentes. La division a également conseillé la BEI sur les politiques antifraude dans le cadre de sa contribution à l'initiative internationale COVAX visant à garantir l'accès mondial aux vaccins anti-COVID-19.

NOUVEAU SYSTÈME DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS

IG/IN formule des recommandations et des avis dans le cadre de ses différentes activités : réception des signalements, analyse, enquêtes, détection préventive, politiques et exclusion. Ces recommandations se fondent sur les conclusions des enquêtes concernant les manœuvres interdites, sur les déficiences constatées ou sur les analyses effectuées dans le cadre des activités des quatre unités d'IG/IN. Les recommandations et avis peuvent être émis à la demande des services des entités du Groupe BEI ou de la propre initiative d'IG/IN. Ils peuvent porter sur n'importe quelle activité du Groupe BEI et prendre diverses formes : recommandations opérationnelles, axées sur les politiques, propres à un projet ou à un type de projet/d'activité particulier ou de nature générale. Par exemple, IG/IN peut préconiser des mesures préventives pour protéger les fonds du Groupe BEI et (ou) une enquête en cours, ainsi que des mesures correctives sur la base de ses conclusions. Les recommandations peuvent aussi servir à étayer une décision de décaissement ou un avis de non-objection à une procédure de passation de marchés.

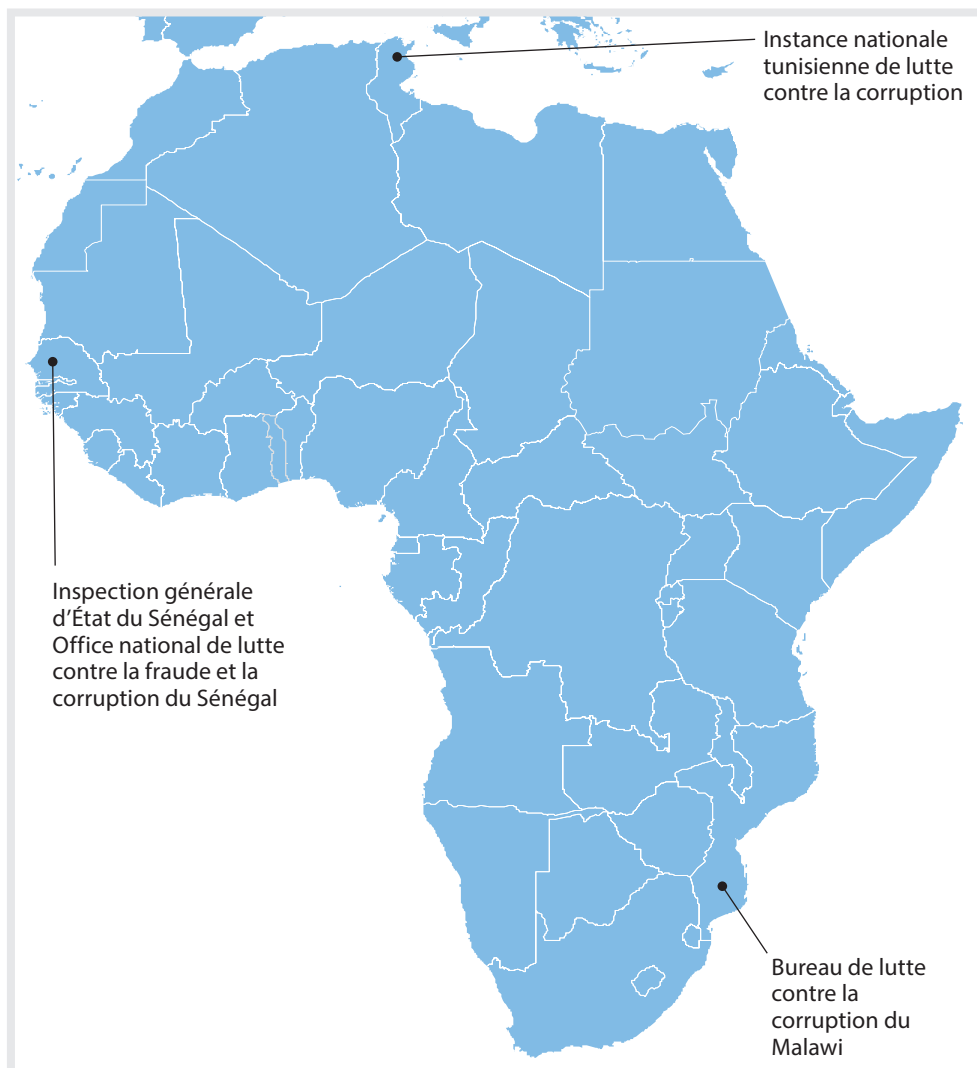
En 2020, l'unité Politiques et exclusion d'IG/IN a mis au point un nouveau système permettant d'assurer le suivi des recommandations et avis émis par les quatre unités de la division et d'en rendre compte. Ce système vise à garantir une cohérence dans la formulation et le suivi des recommandations. En conséquence, le rapport trimestriel sur l'état de la situation soumis par IG/IN au Comité de direction de la BEI, au Comité de vérification et à l'OLAF (conformément aux exigences des procédures d'enquête du Groupe BEI) a été élargi pour inclure une section spécialement consacrée aux recommandations et avis.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

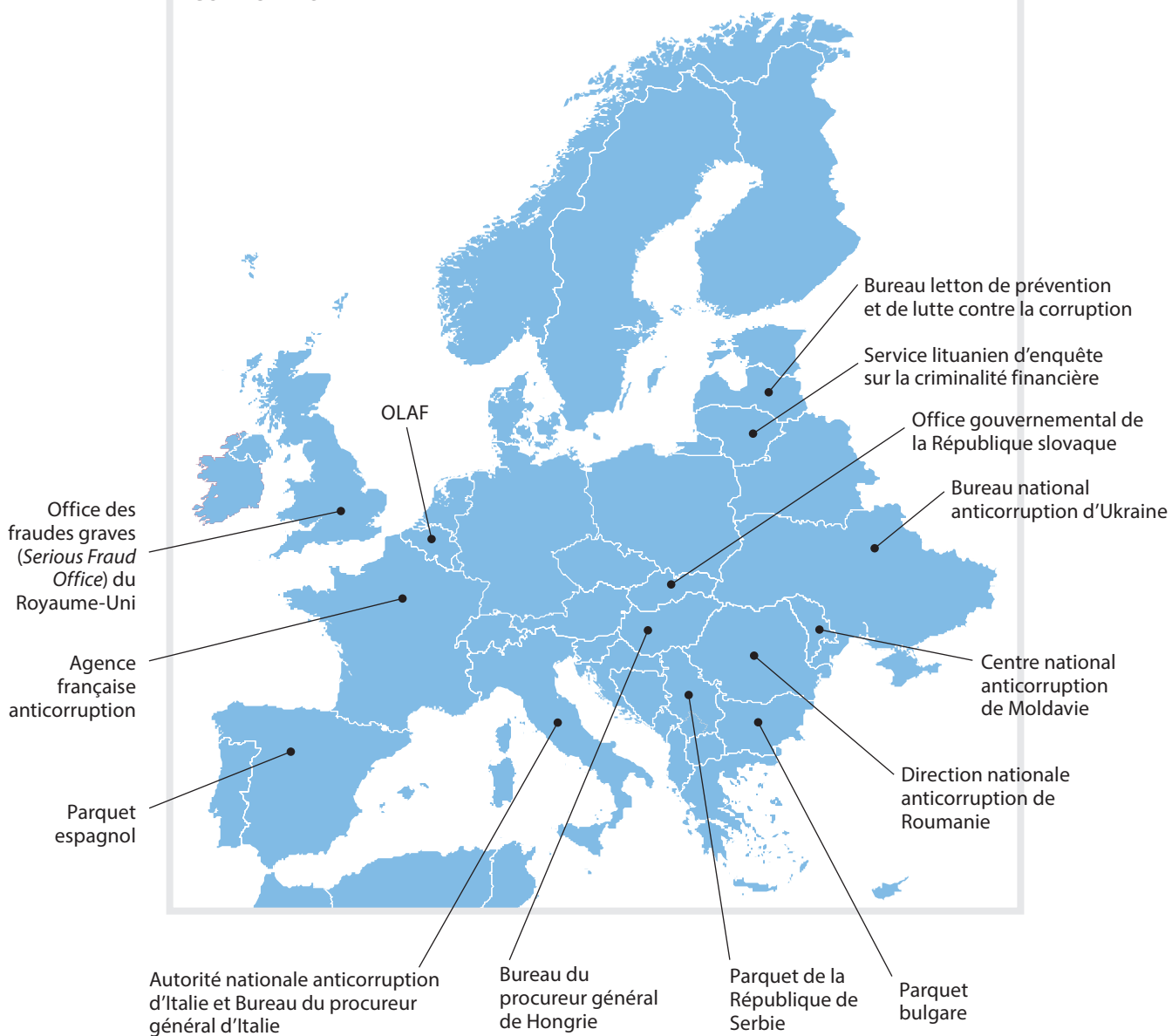
Le renforcement de la coopération internationale est un facteur déterminant pour lutter efficacement contre la fraude et la corruption. Dans le cadre des politiques antifraude du Groupe BEI, IG/IN peut transmettre des présomptions de manœuvres interdites aux autorités nationales d'États membres ou de pays tiers, pour complément d'enquête et (ou) poursuites pénales, et leur fournir une assistance supplémentaire sur demande. Ces autorités nationales comprennent les services répressifs, les parquets et les agences de lutte contre la corruption.

Les activités de coopération et d'échange d'informations d'IG/IN s'étendent aux services d'enquête des autres institutions financières internationales (IFI). En 2006, la BEI s'est fermement engagée dans cette coopération en signant, avec le Groupe de la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, le Cadre uniforme de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption mis en place par les IFI.

En 2020, la BEI a signé un nouveau protocole d'accord sur la coopération en matière d'enquêtes et le partage d'informations avec la **Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures**.



ACCORDS DE COOPÉRATION ENTRE LA BEI ET SES PARTENAIRES NATIONAUX DANS LA LUTTE MONDIALE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION



INITIATIVES DE SENSIBILISATION INTERNES

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe BEI a célébré la Journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre 2020 par une vidéo de sensibilisation destinée à l'ensemble de son personnel, une déclaration publiée sur le site web de la BEI et une publication sur les médias sociaux.



Le thème de la Journée internationale de lutte contre la corruption en 2020 – « Rétablir avec intégrité » – visait à sensibiliser aux effets de la corruption en temps de crise et à souligner la part essentielle de l'intégrité et de la responsabilité dans le rétablissement. C'est un thème important pour le Groupe BEI, car il joue un rôle majeur dans la réponse de l'Union européenne face à la pandémie. Le Groupe BEI doit veiller à ce que les ressources destinées à soutenir la sortie de crise parviennent à leurs destinataires et ne soient pas détournées par la fraude et la corruption.

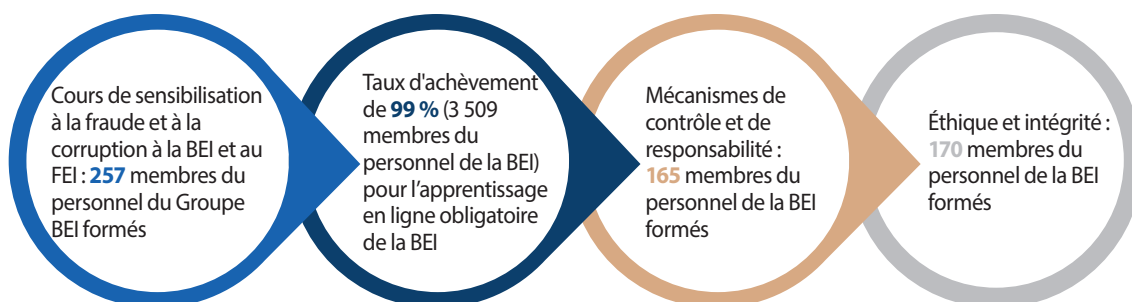
ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION INTERNES

La mise en place d'un environnement de télétravail rendue nécessaire par la pandémie de COVID-19 a interrompu l'organisation d'événements physiques de sensibilisation à la fraude et à la corruption. La division IG/IN s'est adaptée à la nouvelle réalité du travail à distance et a organisé des présentations internes virtuelles sur sa méthodologie de détection des fraudes, ainsi que des sessions virtuelles de sensibilisation à la politique de signalement du Groupe BEI, conjointement avec la direction de la conformité de la BEI.

FORMATION DE SENSIBILISATION À LA FRAUDE ET À LA CORRUPTION

Le programme de formation du Groupe BEI sur la lutte contre la fraude et la corruption vise à sensibiliser les membres du personnel aux multiples risques que présentent la fraude, la corruption et d'autres manœuvres interdites pour le Groupe BEI et le cadre politique applicable. Il aide les membres du personnel à reconnaître les signaux d'alerte susceptibles d'indiquer des cas de fraude ou de corruption et à prendre pleinement conscience de leur obligation de signaler toute suspicion de manœuvre interdite à la division Enquêtes sur les fraudes.

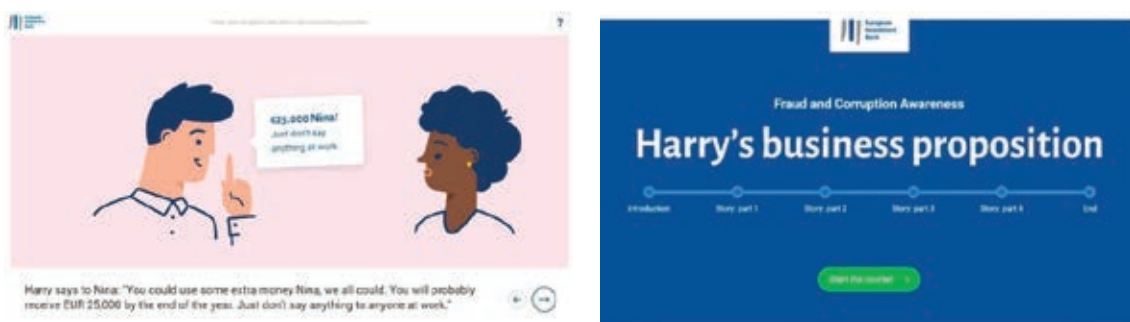
Ce programme de formation a été mis en place depuis 2009 en présentiel. En 2019, il a été élargi pour inclure des sessions obligatoires d'apprentissage en ligne sur la lutte contre la fraude destinées à l'ensemble du personnel de la BEI. Toujours en 2019, un cours en présentiel a été adapté à l'attention particulière du personnel du FEI. En 2020, l'intégralité de la formation antifraude a été dispensée en ligne.



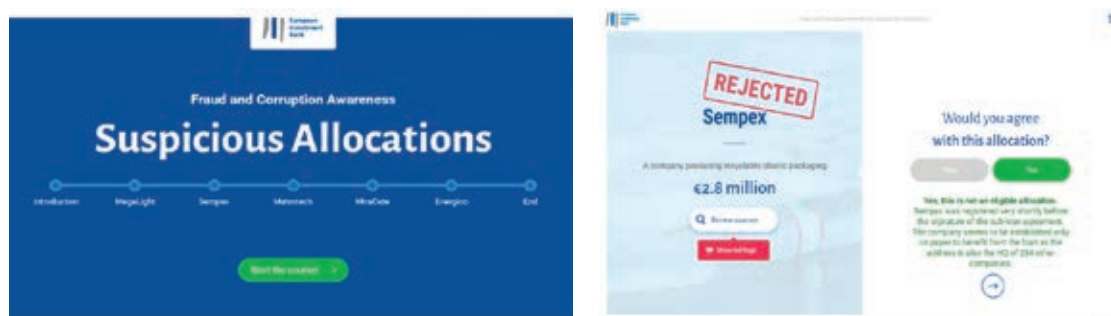
ÉLABORATION DE NOUVEAUX MODULES D'APPRENTISSAGE EN LIGNE


En 2020, le programme d'apprentissage en ligne existant sur la lutte contre la fraude à la BEI a été mis à jour et un nouveau cours de perfectionnement en ligne a été mis au point en vue de son lancement au début 2021. Ce nouveau cours se compose d'un module de contrôle des connaissances et de deux études de cas.

Dans la première étude de cas, « La proposition de Harry », il est demandé aux membres du personnel de la BEI de repérer des signes de manœuvres interdites en rapport avec des présomptions potentielles de corruption et d'obstruction au sein de la BEI, et de déterminer la marche à suivre.



Dans la seconde étude de cas, « Affectations suspectes », il est demandé aux membres du personnel de la BEI d'examiner les demandes d'affectation soumises par un intermédiaire financier et d'évaluer si elles sont admissibles à un financement de la BEI. Cette étude de cas repose sur les résultats réels d'une analyse préventive d'intégrité effectuée par IG/IN.





Congratulations!

You have successfully completed this module.

Key takeaways:

- This case study is based on real findings from a Proactive Integrity Review (PIR) carried out by IG/IN on a MBIL.
- Attention to detail is key.
- Cross checking different sources of information is important.
- IG/IN is available to assist your decision making process.

INITIATIVES DE SENSIBILISATION INTERNATIONALES

Outre les activités de sensibilisation menées par la division au sein du Groupe BEI, IG/IN a participé à divers événements et séminaires sur la fraude et la corruption. L'harmonisation et l'échange des meilleures pratiques au niveau international sont importants pour concevoir des réponses efficaces à la lutte mondiale contre la fraude et la corruption.

- **Réseau des communicateurs antifraude de l'OLAF**, janvier 2020
- **Séminaire organisé par Counter Balance**, État des lieux et défis futurs pour la Banque européenne d'investissement, mars 2020
- Quatrième **Conférence avancée sur les programmes de conformité et de lutte contre la corruption**, septembre 2020
- **European Ethics Bowl**, octobre 2020
- Financial Crime Academy, **Semaine internationale de sensibilisation à la fraude**, novembre 2020
- **Réunion des responsables de l'intégrité** des banques multilatérales de développement, novembre 2020
- **Dix-neuvième Conférence internationale sur la lutte contre la corruption**, décembre 2020
- **Journée internationale de lutte contre la corruption** organisée par l'OLAF, décembre 2020
- International Law Institute, **Séminaire sur la cybercriminalité, la protection des données et la coopération transnationale**, décembre 2020
- Cinquième **Conférence internationale sur l'intégrité et la lutte contre la corruption** organisée par la Chambre de commerce internationale, décembre 2020

En décembre 2020, IG/IN a également organisé une formation sur les politiques et procédures antifraude du Groupe BEI à l'intention du personnel de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

En outre, la division a publié plusieurs articles visant à faire connaître son travail et les efforts du Groupe BEI pour faire appliquer sa politique de tolérance zéro :

- FCPA Blog (6 mai 2020) : **What is the European Investment Bank's Covenant of Integrity?** - <https://fcpablog.com/2020/05/06/what-is-the-european-investment-banks-covenant-of-integrity/>
- Basel Institute on Governance (4 juin 2020) : **A fast way to identify fraud risks and vulnerabilities: Proactive Integrity Reviews** - <https://baselgovernance.org/blog/fast-way-identify-fraud-risks-and-vulnerabilities-proactive-integrity-reviews>
- FCPA Blog (8 septembre 2020) : **More allegations of 'Prohibited Conduct' in 2019 from the European Investment Bank** (sur la base d'études de cas publiées dans le rapport d'activité sur la lutte antifraude 2019 d'IG/IN) – <https://fcpablog.com/2020/09/08/more-allegations-of-prohibited-conduct-in-2019-from-the-european-investment-bank/>

PERSPECTIVES – 2021

En 2021, IG/IN s’engage à poursuivre son travail dans la lutte contre les manœuvres interdites.

ENQUÊTES

Si l’évolution de la pandémie de COVID-19 le permet, IG/IN effectuera des missions sur place pour finaliser les enquêtes en cours. En outre, la division prévoit de mettre en œuvre un nouveau système de gestion des dossiers et de moderniser son laboratoire technico-légal. Elle continuera de conseiller les instances dirigeantes et les services du Groupe BEI.

DÉTECTION DES FRAUDES

Après avoir mis en œuvre avec succès la méthodologie de l’analyse préventive d’intégrité, la division Enquêtes sur les fraudes finalisera son nouvel outil destiné à mesurer le risque de corruption dans les marchés publics et mettra au point un outil de classement des risques en matière de fraude et d’intégrité pour le FEI.

Dès lors qu’une méthodologie fiable a été mise en place pour détecter les risques dans les opérations et les projets, l’objectif pour 2021 est de lancer des analyses préventives des risques de fraude et des contrôles dans d’autres domaines à la BEI.

POLITIQUES ET EXCLUSION

IG/IN prévoit de mener à bien la révision des politiques antifraude existantes du Groupe BEI et continuera de mettre en œuvre la politique d’exclusion de la BEI.

La division poursuivra ses efforts pour renforcer la coopération internationale en assurant la liaison avec les services nationaux et internationaux d’enquête, de poursuite et de lutte contre la corruption et pour étendre son réseau de partenaires. En particulier, elle se félicite de la perspective de coopérer avec le Parquet européen.

IG/IN prévoit de lancer de nouveaux modules d’apprentissage en ligne destinés à sensibiliser les membres du personnel de la BEI à la fraude.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION RELÈVE DE NOTRE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE.

Toute personne ayant des informations ou des soupçons à propos de manœuvres interdites susceptibles de porter atteinte aux projets et activités financés par le Groupe BEI est invitée à prendre contact avec IG/IN.

COMMENT SIGNALER DES MANŒUVRES INTERDITES :

- par courrier électronique envoyé à l'adresse spécialement créée à cet effet (investigations@eib.org) ;
- par lettre confidentielle adressée au chef de la division Enquêtes sur les fraudes, Banque européenne d'investissement, 100 Bd. Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg ; ou
- au moyen du formulaire de signalement sur le site web de la BEI : <https://www.eib.org/fr/infocentre/anti-fraud-form.htm>.

ACRONYMES ET SIGLES

API	Analyse préventive d'intégrité
BEI (ou la Banque)	Banque européenne d'investissement
Entité du Groupe BEI	Toute entité du Groupe BEI
FEI (ou le Fonds)	Fonds européen d'investissement
FIRST	Outil de classement des risques en matière de fraude et d'intégrité (<i>Fraud and Integrity Risk Scoring Tool</i>)
Groupe BEI	La BEI et le FEI pris conjointement
IG	Inspection générale
IG/IN	Division Enquêtes sur les fraudes de l'Inspection générale
OLAF	Office européen de lutte antifraude
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
UE	Union européenne
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (<i>United Nations Office for Project Services</i>)



LUTTE ANTIFRAUDE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Le Groupe BEI est constitué
de la Banque européenne d'investissement
et du Fonds européen d'investissement.